

RAPPORT ANNUEL
31.12.24

ARGENTA PENSION FUND

**FONDS D'EPARGNE
PENSION
en abrégé ARPE**

Fonds commun de placement ouvert public de
droit belge qui a opté pour des placements
qui répondent aux conditions de la Directive
2009/65/CE

**Service Financier
Argenta Banque d'Epargne SA**

SOMMAIRE

1 . ORGANISATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT	3
2 . RAPPORT DE GESTION	5
2.1 . Date de lancement du Fonds et prix de souscription des parts	5
2.2 . Informations aux participants	5
2.3 . Vue d'ensemble des marchés	7
2.4 . Cotation en bourse	8
2.5 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	8
2.6 . Gestion financière du portefeuille	8
2.7 . Distributeur	8
2.8 . Indice et benchmark	8
2.9 . Politique suivie pendant l'exercice	9
2.10 . Politique future	9
2.11 . Indicateur synthétique de risque	10
3 . RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.24	11
4 . RAPPORT DE GLASS LEWIS EUROPE LIMITED SUR L'EXERCICE DE DROIT DE VOTE	16
5 . BILAN	18
6 . COMPTE DE RESULTATS	21
7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	24
7.1 . Résumé des règles	24
7.2 . Taux de change	25
8 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	26
8.1 . Composition des actifs au 31.12.24	26
8.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	32
8.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	34
8.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	35
8.5 . Performances	35
8.6 . Frais	36
8.7 . Notes aux états financiers et autres informations	36

1 . ORGANISATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Siège

Rue Guimard 19, 1040 Bruxelles

Date de constitution

31 décembre 1999

Statut

Organisme de placement collectif qui a pris la forme d'un fonds commun de placement ouvert public à capital variable de droit belge qui a opté pour des placements qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et qui, pour son fonctionnement et ses placements, est régi par la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances (la « Loi de 2012 ») et par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012 relatif aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la directive 2009/65/CE (l'« Arrêté Royal de 2012 »).

Type de gestion

Société de gestion

Société de gestion

Dénomination : ARVESTAR ASSET MANAGEMENT, en abrégé ARVESTAR

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Guimard 19 - 1040 Bruxelles

Date de création : 30 juillet 2018

Composition du Conseil d'Administration :

Monsieur Gregory FERRANT, Président du Conseil d'Administration, Administrateur non-exécutif

Monsieur Peter DE COENSEL, Administrateur non-exécutif

Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO)

Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Composition du Comité de Direction :

Monsieur Rudolf SNEYERS, Membre du Comité de Direction, Chief Risk Officer (CRO) ;

Monsieur Vincent VANBELLINGEN, Président du Comité de Direction, Chief Executive Officer (CEO)

Commissaire :

KPMG Réviseurs d'Entreprises SRL (0419.122.548), représentée par Monsieur Kenneth VERMEIRE, Aéroport de Bruxelles National 1K, 1930 Zaventem.

Capital souscrit et libéré : € 150.000,00

Commissaire du Fonds

DELOITTE Réviseurs d'Entreprises SRL (0429.053.863), représentée par Monsieur Tom RENDERS, Gateway building – Aéroport de Bruxelles National 1J, 1930 Zaventem.

Dépositaire du Fonds

J.P. MORGAN SE, BRUSSELS BRANCH, un établissement de crédit de droit allemand dont le siège est situé à Taunustor 1, 60310 Frankfurt am Main, Allemagne, agissant par le biais de sa succursale belge située Boulevard du Regent 35, 1000 Bruxelles, inscrite au registre des personnes morales de Bruxelles, TVA BE0715.622.844.

Gestion du portefeuille d'investissement

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SA, Rue Guimard 18, 1040 Bruxelles

Délégation de l'administration du Fonds

CACEIS BANK, Belgium Branch, une société anonyme de droit français agissant par le biais de sa succursale belge sis Avenue du Port 86c b320, 1000 Bruxelles.

Service financier du Fonds

ARGENTA Banque d'Epargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Distributeur du Fonds

ARGENTA Banque d'Epargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Promoteur du Fonds

ARGENTA Banque d'Epargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Types de parts

- parts de capitalisation inscrites sur un compte ouvert au nom du participant auprès d'un intermédiaire financier;
- parts dématérialisées; fractions possibles par millième de part.

2 . RAPPORT DE GESTION

2.1 . Date de lancement du Fonds et prix de souscription des parts

Date de clôture de la période de souscription initiale : 31 décembre 1999

Prix de souscription initiale des parts: 50,00 euros

2.2 . Informations aux participants

ARGENTA PENSION FUND, en abrégé ARPE (ci-après « le Fonds ») est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE (OPCVM ou UCITS) sous la forme d'un fonds commun de placement à capital variable de droit belge.

Le conseil d'administration de la société de gestion a décidé de modifier la composition de l'indice composite à partir du 31 mars 2024. L'indice « MSCI Europe Small Caps Net Return » a été ajouté, et le poids des indices est ajusté en correspondance.

L'assemblée générale ordinaire des participants du 27 mars 2024 a décidée, entre autres :

- d'approuver les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023 ;
- de renouveler le mandat du commissaire « Deloitte Réviseurs d'Entreprises », représentée par Monsieur Tom Renders. Le mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2027.

Suite aux décisions prises par le conseil d'administration de la société de gestion, les modifications suivantes ont été apportées au prospectus et aux informations précontractuelles avec effet au 23 septembre 2024 :

- les références aux adresses Internet (URL) ont été modifiées dans le prospectus et dans les informations précontractuelles suite au lancement du nouveau site web de Arvestar ;
- les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont été modifiés. Concrètement, la référence à deux indicateurs complémentaires des tableaux 2 et 3 de l'Annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 figurant précédemment dans les informations précontractuelles a été supprimée ;
- la méthode de sélection des émetteurs publics entrant en ligne de compte est modifiée de manière à s'aligner sur la politique d'investissement ESG modifiée d'Arvestar ;
- la fréquence de mise à jour des listes d'exclusion utilisées dans le cadre de la stratégie d'investissement a été modifiée. Les listes sont mises à jour semi-annuellement par DPAM.

Facteurs de risque

Description des risques pertinents pour le Fonds repris dans le prospectus :

- Risque de capital/rendement : ce risque reflète le fait que la valeur du capital investi n'est pas fixe.
- Risque de marché : fait référence aux éventuelles fluctuations de la valorisation du Fonds à la suite de corrections sur le marché des actions ou des obligations. Un bénéfice potentiellement plus élevé s'accompagne souvent d'un risque de perte plus important.
- Risque de taux d'intérêt : l'évolution des taux d'intérêt a un effet immédiat sur la valeur des obligations. Dans ce cadre, une hausse des taux d'intérêt entraîne une baisse du cours des obligations (et inversement). Les obligations à long terme sont plus sensibles aux variations des taux d'intérêt que celles à court terme.
- Risque de crédit : risque résultant d'une diminution de la perspective de remboursement des engagements d'un émetteur. Cela peut entraîner une diminution de la valeur des titres émis par cet émetteur, et de ce fait du fonds d'investissement.
- Risque de change : le risque associé aux fluctuations des taux de change qui peuvent entraîner une hausse ou une baisse de la valeur des actifs en portefeuille.
- Risque de concentration : le risque que le Fonds soit fortement concentré dans une catégorie d'actifs particulière. La réglementation impose aux fonds d'épargne-pension d'investir en grande partie dans des actions de sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 3 milliards d'euros et dans des titres d'émetteurs situés dans l'Espace économique européen.
- Risque de liquidité : le risque que certaines positions ne puissent pas être achetées ou vendues à moindres frais et/ou dans des délais raisonnables lorsque des modifications du portefeuille l'imposent.
- Risque de flexibilité : ce risque se réfère aux restrictions dues à la réglementation stricte concernant les fonds d'épargne-pension. Les fonds d'épargne-pension sont soumis à des plafonds de souscriptions annuelles ou à des pénalités fiscales en cas de retrait anticipé.
- Risque en matière de durabilité (risque ESG) : le risque d'un événement environnemental, social ou de gouvernance susceptible d'entraîner une perte réelle ou potentielle sur la valeur du Fonds. Les aspects ESG font partie intégrante du processus d'investissement du Fonds qui met l'accent soit sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales, soit sur un objectif durable. Les risques ESG potentiels sont donc limités par le screening de durabilité et les

filtres d'exclusion qui sont appliqués à l'univers d'investissement du Fonds. On estime par conséquent que l'effet des risques en matière de durabilité sur le rendement du Fonds est faible.

Rémunération et mission du commissaire

Les émoluments du commissaire pour l'exercice de son mandat en 2024 sont estimés à 4.800,00 EUR (HTVA) pour le Fonds.

Le montant de la rémunération effectivement payée au commissaire est susceptible de différer du montant qui a été soumis pour accord préalable à l'Assemblée générale du Fonds. La détermination du montant de la rémunération est encadrée contractuellement par la lettre de mission et les conditions générales du commissaire, qui prévoient des facultés d'ajustement dans des hypothèses telles que : (i) la nécessité de fournir des prestations additionnelles en cas de circonstances imprévues ou si des devoirs particuliers s'imposent au réviseur; (ii) la répercussion sur le Fonds de frais non-compris dans les honoraires mais requis pour l'exercice de la mission ; et (iii) l'augmentation des coûts sous-jacents (inflation).

De tels ajustements sont le cas échéant autorisés par le Conseil d'administration de la société de gestion sous réserve de validation définitive par la prochaine Assemblée générale ordinaire du Fonds.

Aucune prestation exceptionnelle ni de mission particulière n'a été prestée par le commissaire ou par des personnes avec lesquelles le commissaire a développé un lien de collaboration professionnelle dans le courant de l'exercice.

Class Actions

Durant 2024, le Fonds n'a pas été crédité de montants au titre d'une « Class Action ».

Événements survenus après la date du bilan

Avec effet au 1 janvier 2025 :

- la rémunération du dépositaire du Fonds est revue à la baisse de Max. 0,045% à Max. 0,025% par an, prélevé mensuellement ;
- le pourcentage minimum des investissements durables sociaux dans les annexes SFDR du Fonds est modifié à 5%.

Politique de rémunération de Arvestar Asset Management

Montant total des rémunérations pour l'exercice

	Total payé par la société de gestion et l'OPC à son personnel	Nombre de bénéficiaires	Autre montant payé directement par l'OPC	Commissions de performances
Rémunérations fixes	1.064.015,32 €	5	/	/
Rémunérations variables	/	/	/	/

*Y compris frais fixes

Montant agrégé des rémunérations

Personnel identifié	926.000,29€
Gestionnaires de portefeuille	/

*UCITS, AIFM

** staff avec la fonction « Fund Manager »

Description de la manière dont les rémunérations et les avantages ont été calculés

Ces informations peuvent être consultées dans la Politique de rémunération d'Arvestar Asset Management https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/B3LrlCwHhcq2Oj15JUaS/bddf859a6cfa50008c11f410abac20ce/Remuneration_Policy_FR.pdf

Un exemplaire imprimé est disponible gratuitement sur demande auprès de Arvestar Asset Management SA, rue Guimard 19, 1040 Bruxelles ou via l'adresse mail : info@arvestar.be

Résultats des examens sur la revue annuelle par la société de gestion des principes généraux de la politique de rémunération et de leur mise en œuvre

La revue annuelle de la politique de rémunération n'a pas donné lieu à des modifications matérielles de la Politique de rémunération.

Modification importante de la politique de rémunération adoptée

La politique de rémunération a été revue dans le courant de l'année sans modifications matérielles. La politique a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion le 30 septembre 2024. Les détails de la Politique de Rémunération, y compris la composition du comité de rémunération sont accessibles via le site https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/B3LrlCwHWhcq2Oj15JUaS/bddf859a6cfa50008c11f410abac20ce/Remuneration_Policy_FR.pdf

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Conformément à l'article 13 et à la Section A de l'Annexe du Règlement, le gestionnaire doit informer les investisseurs du Fonds de l'utilisation qu'elle fait des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global dans le rapport annuel et semestriel.

Non applicable.

2.3 . Vue d'ensemble des marchés

En 2024, le cours des actions mondiales mesuré en euro a progressé de 23,7% (hors dividende). Toutes les régions du monde étaient en hausse. Les marchés américains ont devancé les autres régions, clôturant l'année en hausse de 32%. Les actions émergentes ont engrangé un gain de 12,3%. En queue de peloton viennent les actions européennes qui ont offert une performance d'un peu moins de 6% en 2024 (en euro toujours et hors dividende). Le fait marquant de la période est resté la contribution majeure des « 7 Magnifiques », qui ont aidé à propulser le S&P 500 et le Nasdaq vers de nouveaux records. Le Nasdaq a progressé de 37% en euro. Les inquiétudes concernant l'étroitesse de la performance des indices américains ont été fréquemment exprimées. Au 3^{ème} trimestre 2024, un rattrapage de performance s'est opéré : les valeurs technologiques ont offert de moins bonnes performances que les autres secteurs. Cependant, durant les derniers mois de l'année, la tendance de fonds a repris, et les « 7 Magnifiques » ont nettement surperformé le reste du marché. Les rendements obligataires américains à 10 ans ont augmenté durant l'année, passant de 3,87% à 4,56%. Le rendement des obligations d'état allemand à même échéance a également progressé, passant de 2,02% à 2,36% en fin de période. Le dollar est resté dans une fourchette étroite de 1,05 à 1,12 contre l'euro durant une grande partie de l'année. En fin d'année, le dollar s'est apprécié pour atteindre 1,03 face à l'euro. Le prix de l'or a fortement augmenté en réponse à l'attente d'une politique monétaire moins restrictive et à l'incertitude géopolitique. Durant les 2 derniers mois de l'année, les actions américaines ont nettement surperformé les autres régions du monde. En effet, un retour de D. Trump au pouvoir a été interprété comme étant positif pour les actifs risqués américains et pour le dollar, et plus négatif pour les actifs étrangers en raison des droits de douane qu'il propose d'instaurer.

Etats-Unis

Les données économiques américaines ont continué de soutenir l'idée d'un atterrissage en douceur de l'économie. Les dépenses de consommation des ménages sont restées soutenues grâce à un marché du travail solide, aux gains salariaux ainsi qu'à l'effet richesse favorable. L'inflation a globalement continué sur sa tendance baissière, bien qu'en fin d'année, l'inflation de base restait au-delà de 3%. Les craintes de récession ont refait surface durant l'été après certaines publications économiques décevantes, dont le rapport de l'emploi du mois de juillet ainsi que des indicateurs de confiance des entreprises. En fin de période, les données économiques étaient meilleures qu'attendu, diminuant ainsi les risques de récession. La Réserve fédérale a réduit ses taux de 0,50% en septembre, soit une baisse plus importante que prévu. Cela a été suivi par une seconde réduction des taux en novembre (-0,25%) et en décembre (-0,25%). De bons chiffres économiques combinés à des chiffres d'inflation un peu plus élevés que prévu ont contraint la Fed à devenir plus prudente en décembre quant à ses perspectives de baisses de taux futures.

Zone euro

L'économie de la zone euro est enfin sortie de la période de stagnation économique au 1^{er} trimestre 2024. L'expansion se poursuivait au 2^{ème} trimestre, puis les perspectives économiques de la zone euro se sont à nouveau assombries à partir 3^{ème} trimestre 2024. Le marché du travail s'est montré résilient durant la période. Le taux de chômage a atteint à plusieurs reprises un plus bas historique. Cela étant dit, les intentions d'embauche ont reculé de manière franche. Quant à l'inflation, elle a continué de reculer. Toutefois, l'inflation des services restait bien au-dessus de l'objectif de la Banque centrale européenne et ne montrait que peu de signes d'amélioration. L'inflation de base a finalement décéléré de manière plus notable durant les derniers mois de l'année. La Banque centrale européenne a abaissé son taux directeur de 0,25% pour la première fois en juin, un mouvement largement attendu par les marchés. La BCE qui s'était abstenu d'abaisser ses taux en juillet, a réduit son taux directeur pour une seconde fois en septembre (à hauteur de 0,50%), puis une troisième fois en décembre (-0,25 %), portant ainsi le taux de dépôt à 3%. Les élections européennes de début juin, et la décision de E. Macron de lancer des élections législatives anticipées en France ont amené de la volatilité sur les marchés européens en juin, et plus particulièrement sur les actifs risqués français. L'instabilité politique a également fait son retour en Allemagne.

Japon

En mars, la Banque centrale du Japon a finalement augmenté son taux d'intérêt directeur, terminant ainsi l'ère des taux négatifs. Malgré cela, le yen a continué de se déprécier. Après la hausse de taux de juillet, et à la suite de l'instabilité sur les marchés que cela a entraîné, la Banque centrale a annoncé ne pas planifier d'autres ajustements monétaires tant que la volatilité persistait. Le yen, qui s'était fortement déprécié en première partie d'année, a regagné du terrain en seconde moitié d'année.

Marchés émergents

Face à la faiblesse de l'économie chinoise et du marché immobilier, le gouvernement chinois a pris toute une série de mesures visant à soutenir l'activité. Les mesures de relance annoncées en septembre étaient plus significatives et ont conduit à une forte hausse des actifs risqués chinois. Après avoir rebondi de près de 40 % fin septembre après l'annonce de mesures de relance en Chine, les actions chinoises ont cédé une partie de leurs gains durant les 3 derniers mois de l'année. En effet, le gouvernement chinois a tardé à donner des détails quant à ce plan de relance et les investisseurs ont perdu patience avec les promesses trop générales des décideurs chinois. Dans les autres pays émergents, la croissance économique restait robuste dans les pays asiatiques. Les devises des pays d'Amérique latine se sont dépréciées face à l'euro et au dollar en 2024. Au Brésil, la banque centrale a entamé un mouvement d'augmentation des taux d'intérêts en été, qui a pris de l'ampleur en fin d'année en réponse à de bons chiffres économiques, une inflation trop élevée et les craintes liées aux finances publiques du pays.

2.4 . Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.5 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

L'objectif d'investissement du Fonds consiste à composer, dans le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), un portefeuille répondant à toutes les exigences d'un fonds d'épargne-pension belge (troisième pilier) et dont le rendement total à long terme est optimisé par une gestion équilibrée. À cette fin, le Fonds sélectionne principalement des investissements susceptibles de générer une augmentation à long terme de la valeur d'inventaire par leurs revenus ou leurs hausses de cours, avec une diversification adaptée permettant de limiter le risque de perte.

Il s'agit d'un Fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark.

Aucune garantie formelle n'a été octroyée au Fonds ni à ses participants.

2.6 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement.

2.7 . Distributeur

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement.

2.8 . Indice et benchmark

Le Fonds utilise comme référence un indice composite dont la composition est la suivante : 65% d'actions (45,5% MSCI EMU Net Return + 9,75% MSCI World-ex EMU Net Return + 9,75% MSCI Europe Small Caps Net Return) et 35% d'obligations (22,75% Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return + 12,25% Iboxx Euro Corporate Overall Total Return).

Description des indices

MSCI EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (au sens défini par MSCI, et principalement sur la base du pays de constitution et du pays de première cotation des titres) de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée avec les dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : MSCI Limited.

MSCI World-ex-EMU Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions des grandes et moyennes capitalisations des pays développés (telles que définies par MSCI et basé principalement sur le pays de constitution ainsi que le pays de première cotation des titres) du monde entier à l'exclusion des pays de la zone EMU. La performance de cet indice est calculée à partir des dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice: MSCI Limited.

MSCI Europe Small Caps Net Return : cet indice est représentatif du marché des actions de petite capitalisation des pays développés (au sens défini par MSCI, et principalement sur la base du pays de constitution et du pays de première cotation des titres) d'Europe. La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des dividendes nets (Net Return). Gestionnaire de l'Indice : MSCI Limited.

Bloomberg Euro-Aggregate Treasury Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises par les gouvernements des pays de la zone EMU avec une notation « investment grade ». La performance de cet indice est calculée avec réinvestissement des coupons payés par les titres de créance composant l'indice. Gestionnaire de l'indice : Bloomberg Index Services Limited.

Iboxx Euro Corporate Overall Total Return : cet indice est un indice obligataire représentatif des obligations émises en euros par des sociétés privées et publiques de notation « investment grade ». La performance de cet indice est calculée avec les dividendes nets réinvestis (Net Return). Gestionnaire de l'indice : IHS Markit Benchmark Administration Limited.

Les gestionnaires de ces indices sont inscrits au registre de l'AEMF (Autorité européenne des marchés financiers).

Utilisation du benchmark

Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques. La sélection et la pondération des actifs du Fonds peuvent différer sensiblement de la composition du benchmark. Les performances peuvent également différer sensiblement de celles du benchmark.

La composition du benchmark n'utilise pas de filtres ESG, de sorte que le benchmark ne correspond pas aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Fonds. La composition éventuelle et la valeur du benchmark sont reprises dans la fiche d'information consultable sur le site internet https://funds.degrootpetercam.com/modules/documents/PCAMLLR/PCAMLLR_60000_BE_FR.PDF?isin=BE0172903495&cdCountry=BE&cdLanguage=FR&

Modification ou non-publication d'un indice

La société de gestion a établi des plans écrits solides dans le cas où un indice cesse d'être publié ou en cas de modification importante de la composition de l'indice. Le cas échéant, le conseil d'administration de la société de gestion choisira un indice différent conformément à ces plans.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et du benchmark (ou indice de référence).

Cet indicateur mesure (ex post) dans quelle mesure la performance de la part de référence s'écarte de celle de son benchmark (ou indice de référence).

- Part Cap (B) – (BE6208865897) : 1,90%.

2.9 . Politique suivie pendant l'exercice

Nous avons débuté l'année 2024 avec plus de prudence après la forte hausse des actions au quatrième trimestre 2023. Au cours du premier trimestre, nous avons décidé de relever la pondération en actions à « surpondérer », les données économiques publiées n'étant pas aussi médiocres que le craignaient les marchés. Nous avons choisi d'augmenter principalement les actions américaines en raison des meilleures perspectives économiques dans ce pays.

Au cours du deuxième trimestre, nous avons cherché des idées dans les petites capitalisations européennes, car elles commençaient à se négocier à des niveaux de valorisation très intéressants. Des élections européennes et des élections surprises en France ont eu lieu. Étant très peu exposés à la France, la baisse des actions et des obligations françaises à la suite de l'annonce des élections anticipées n'a impacté nos rendements que de manière très modérée.

Lors du troisième trimestre, nous avons assisté à une réaction de panique soudaine sur les marchés lorsque la banque centrale japonaise a relevé ses taux d'intérêt. Ceci a provoqué un dénouement massif des opérations de « carry-trade », entraînant une vague de cession des actifs à risque à l'échelle mondiale. Nous en avons profité pour augmenter encore la pondération des actions en portefeuille et nous avons saisi quelques opportunités dans les actions françaises qui avaient fait l'objet d'une correction (trop) importante.

Au cours du quatrième trimestre, nous avons acheté davantage d'actions américaines avant et après l'élection présidentielle. Nous avons acheté des titres de sociétés financières et de sociétés liées aux infrastructures et, nous avons réduit notre exposition au Mexique ainsi qu'aux actions liées à la transition écologique. Nous avons également pris des bénéfices sur les obligations d'entreprises au quatrième trimestre, pour la première fois depuis longtemps, après la forte compression des « spreads » durant 2024.

2.10 . Politique future

Début 2025, nous continuons à surpondérer les actions, le contexte économique n'étant pas préoccupant, les banques centrales assouplissant leur politique et l'inflation poursuivant progressivement sa baisse. Nous continuons à privilégier les actions américaines aux actions européennes, mais leur pondération est limitée à 20 % maximum de la part actions du fonds, conformément aux limites d'investissement légales. Les actions européennes sont bon marché, mais elles ne trouvent pas preneurs jusqu'à présent. Des opportunités s'offrent ainsi à nous et nous pourrions assister à une reprise des actions européennes en 2025, bien qu'il soit impossible de dire à quel moment ce rallye pourrait avoir lieu. Des baisses

de taux plus importantes que prévu, un nouveau plan industriel de l'UE présenté par la nouvelle Commission européenne ou une issue favorable des élections en Allemagne pourraient être autant d'éléments positifs pour les marchés européens. Nous assistons à un retour des corrélations négatives entre les actions et les obligations, ce qui nous rend un peu plus positifs à l'égard des obligations d'État. Les obligations devraient à nouveau offrir une protection contre la volatilité des actions dans un portefeuille équilibré en 2025. Nous maintenons notre surpondération des obligations d'entreprises, mais avons pris quelques bénéfices récemment après la belle remontée de 2024.

2.11 . Indicateur synthétique de risque

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 6 ans minimum. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Cet indicateur synthétique est calculé conformément aux dispositions du Règlement Délégué (UE) 2017/653 et est disponible, dans sa version la plus récente, dans les documents d'informations clés. L'indicateur synthétique de risque permet de comparer le niveau de risque de ce Fonds avec d'autres. Il exprime la probabilité que le Fonds subisse des pertes en cas de fluctuations du marché ou d'impossibilité de payer l'investisseur. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil futur du Fonds.



ARGENTA PENSION FUND

Fonds commun de placement du droit belge, catégorie
OPCVM

Rapport du commissaire à l'assemblée générale pour l'exercice clos le
31 décembre 2024 - Comptes annuels

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de ARGENTA PENSION FUND pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de ARGENTA PENSION FUND (« le fonds »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mars 2024, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de ARGENTA PENSION FUND durant 25 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels du fonds, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 3 135 270 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 204 818 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du fonds au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Un aperçu des fonds propres et du résultat par compartiment est mentionné dans le tableau ci-dessous :

Nom	Devise	Fonds propres	Résultats
ARGENTA PENSION FUND	EUR	3 135 269 771,99	204 818 446,92

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'appliquées en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés du fonds, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres points

Le Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852, inclus dans l'annexe du rapport annuel n'est pas soumis au contrôle legal.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le fonds en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du fonds ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le fonds à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts du fonds.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion, et le respect de certaines dispositions, du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du fonds au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Signé à Zaventem.

Le commissaire

 Digitally signed by
Tom Renders Signed By: Tom Renders (Signature)
DocuSign® Signing Time: 12-Mar-2025 | 09:28 CET
C: BE Issuer: Citizen CA
139F82D6E8CB49F48BC52F3B5846D9D1

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL

Représentée par Tom Renders

Deloitte.

Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'Entreprises BV/SRL
Registered Office: Gateway building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, B-1930 Zaventem
VAT BE 0429.053.863 - RPR Brussel/RPM Bruxelles - IBAN BE90 4350 2974 5132 - BIC KREDBEBB

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited



**ARVESTAR ASSET MANAGEMENT SA,
rue Guimard 19 B - 1040 - Bruxelles - Belgique**

Limerick, 2025

ARGENTA PENSION FUND

Glass Lewis Europe Limited : Rapport d'analyse et d'exécution du vote des valeurs contenues dans le Fonds Argenta Pension Fund (ci-après le Fonds).

Le Conseil d'Administration d'ARVESTAR, société de gestion du Fonds, a donné mandat à DPAM pour organiser l'exercice des droits de vote attachés aux actions détenues dans le portefeuille du Fonds et pour voter, en son nom et pour son propre compte, aux assemblées générales des sociétés dont le Fonds est actionnaire dans la mesure et en conformité avec la Politique de Vote de DPAM (<https://dpaminvestments.com/documents/dpam-voting-policy-enBE> (Voting policy)).

A cet effet, dans le cadre du mandat octroyé à Glass Lewis Europe Limited par DPAM, Glass Lewis Europe Limited a mis en œuvre un service d'analyse et d'exercice du vote permettant d'assister DPAM à remplir ses responsabilités fiduciaires envers le Fonds.

Une analyse des résolutions signalant les points non-conformes aux principes de Gouvernance d'Entreprise retenus par le Fonds, compte tenu de la Politique de Vote de DPAM, signale les anomalies et, grâce à notre service d'exécution des votes, a permis aux gestionnaires de DPAM de prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires.

Cette analyse, consignée dans un document disponible sur notre service, se base sur les standards et principes reconnus de chaque place financière concernée ainsi que sur la structure de Gouvernance d'Entreprise attendue de chaque émetteur.

DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR, a approuvé la majorité des résolutions qui ont été proposées aux différentes assemblées. Une résolution ne bénéficie pas d'une approbation dès qu'elle est considérée comme allant à l'encontre des intérêts à long terme des actionnaires et donc de ceux du Fonds. C'est le cas lorsque le Conseil d'Administration de la société émettrice tente de mettre en place des structures de défense de capital ou encore lorsque les intérêts de la société émettrice ne semblent pas coïncider avec ceux de l'actionnaire.

Glass Lewis Europe Limited a ouvert un dossier relatif à chacune des Assemblées Générales dans lesquelles DPAM, ainsi mandatée par ARVESTAR a exercé son droit de vote pour le compte du Fonds au cours de l'année 2024.

Ci-dessous les statistiques relatives aux droits de vote exercés en 2024 :

	Management Proposals	Shareholders Proposals	Total
For	1668	19	1687
Against	207	13	220
Abstain	33	1	34
Mixed	1	5	6
Unvoted	0	0	0
For (%)	87.38%	50.00%	86.65%
Against (%)	10.84%	34.21%	11.30%

Abstain (%)	1.73%	2.63%	1.75%
Mixed (%)*	0.05%	13.16%	0.31%

	Management Proposals	Shareholders Proposals	Total
In line with voting Guidelines	1869	37	1906
Different from voting guidelines	40	1	41
In line with voting Guidelines (%)	97.90%	97.37%	97.89%
Different from voting guidelines (%)	2.10%	2.63%	2.11%

*includes proposals on which voting options were different than the standard "For, Against, Abstain".

Meetings that were unvoted and proposals on which no action was taken, were deleted

À noter que le total des votes dans les fonds

- Argenta Pension Fund
- Argenta Pension Fund Defensive
- Argenta DP Defensive Allocation
- Argenta DP Dynamic Allocation

n'est pas obtenu en additionnant les votes de chaque fonds. En effet, ces fonds détiennent plusieurs positions similaires, ce qui entraîne des redondances dans les entreprises concernées et les propositions votées.

Ainsi, le total des entreprises votées s'élève à 111, le nombre total de réunions à 126 et le nombre total de propositions votées à 1991.

N/A – il s'agit de toute proposition pour laquelle aucune recommandation des dirigeants de la société émettrice n'a été fournie et qui n'a donc pas pu être listée comme POUR('FOR') ou CONTRE ('AGAINST') les dirigeants.

No action – Le terme " No action " fait référence à toute assemblée qui n'a intentionnellement pas fait l'objet d'un vote, qu'elle soit automatiquement placée dans cet état par le système en raison d'instructions antérieures de DPAM (par exemple, tout scrutin marqué pour le blocage des actions), ou placée manuellement dans cet état par une personne. Cela signifie qu'aucune instruction de vote n'a été envoyée par le système.

Mixed – se réfère aux cas où des décisions de vote différentes ont été sélectionnées pour différents comptes/bulletins sur un même point à l'agenda d'une même assemblée.

1y – Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

2y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

3y - Pour la proposition Fréquence du vote consultatif sur la rémunération des dirigeants (Frequency of Advisory Vote on Executive Compensation), ce point peut apparaître sur la carte de vote avec l'option de choisir, 1 AN, 2 ANS ou 3 ANS, plutôt que les habituels POUR, CONTRE, ABSTENTION ('FOR, AGAINST, ABSTAIN').

Heidi Little

Heidi Little

Vice President of Operations

5 . BILAN

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	3.135.269.771,99	2.737.821.213,90
I. Actifs immobilisés		
A. Frais d'établissement et d'organisation		
B. Immobilisations incorporelles		
C. Immobilisations corporelles		
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	3.068.574.264,04	2.698.072.143,44
A. Obligations et autres titres de créance		
a. Obligations	910.894.259,25	888.972.140,28
Dont obligations prêtées		
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
b. Instruments du marché monétaire	46.762.080,76	17.583.243,53
b. Actions	2.110.917.924,03	1.791.516.759,63
b. Autres	2.110.917.924,03	1.791.516.759,63
Dont actions prêtées		
b. OPC à nombre fixe de parts		
c. Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières		
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a. Sur obligations		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
b. Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
c. Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
d. Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
e. Sur actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
f. Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
g. Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
h. Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
i. Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
j. Sur devises		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
k. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
l. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
m. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
n. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
o. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option (+/-)		
ii. Contrats à terme (+/-)		
iii. Contrats de swap (+/-)		
iv. Autres (+/-)		
III. Créances et dettes à plus d'un an		
bilan.n.creances		
B. Dettes		
IV. Créances et dettes à un an au plus		
A. Créesances	16.604.433,46	11.511.102,42
a. Montants à recevoir	16.876.249,84	12.242.651,79
b. Avoirs fiscaux	2.521.361,59	4.162.308,71
c. Collatéral	14.354.888,25	8.080.343,08
d. Autres		
B. Dettes	-271.816,38	-731.549,37
a. Montants à payer (-)	-271.816,38	-731.549,37
b. Dettes fiscales (-)		
c. Emprunts (-)		
d. Collateral (-)		
e. Autres (-)		
V. Dépôts et liquidités	47.118.958,81	26.583.007,39
A. Avoirs bancaires à vue	47.118.958,81	26.583.007,39
B. Avoirs bancaires à terme		
C. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
VI. Comptes de régularisation	2.972.115,68	1.654.960,65
A. Charges à reporter		
B. Produits acquis	9.437.379,74	7.277.347,24
C. Charges à imputer (-)	-6.465.264,06	-5.622.386,59
D. Produits à reporter (-)		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3.135.269.771,99	2.737.821.213,90
A. Capital	2.006.725.491,81	1.822.960.417,77
B. Participations au résultat	8.865.037,13	10.981.711,68
C. Résultat reporté	914.860.796,13	640.724.895,39
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	204.818.446,92	263.154.189,06
SECTION 2: POSTES HORS BILAN		
I. Sûretés réelles (+/-)		
A. Collatéral (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
B. Autres sûretés réelles (+/-)		
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
b. Liquidités/dépôts		
II. Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)		
A. Contrats d'option et warrants achetés		
B. Contrats d'option et warrants vendus		
III. Montants notionnels des contrats à terme (+)		
A. Contrats à terme achetés		
B. Contrats à terme vendus		
IV. Montants notionnels des contrats de swap (+)		
A. Contrats de swap achetés		
B. Contrats de swap vendus		
V. Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)		
A. Contrats achetés		
B. Contrats vendus		
VI. Montants non appelés sur actions		
VII. Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions		
VIII. Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions		
IX. Instruments financiers prêtés		

6 . COMPTE DE RESULTATS

SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS

I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a.Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b.OPC à nombre fixe de parts
 - c.Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
 - a.Sur obligations
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - b.Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - c.Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - d.Sur instruments du marché monétaire
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - e.Sur actions
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - f.Sur OPC à nombre fixe de parts
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - g.Sur d'autres valeurs assimilables à des actions
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - h.Sur d'autres valeurs mobilières
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres
 - i.Sur OPC à nombre variable de parts
 - i. Contrats d'option
 - ii. Contrats à terme
 - iii. Contrats de swap
 - iv. Autres

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	172.746.736,77	246.600.547,15
A. Obligations et autres titres de créance	13.532.091,60	55.026.625,83
a.Obligations	13.532.091,60	55.026.625,83
b. Autres titres de créance		
b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »		
b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »		
B. Instruments du marché monétaire	528.429,78	-3.343.684,04
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions	144.107.749,32	197.475.812,82
a. Actions	144.107.749,32	197.475.812,82
b.OPC à nombre fixe de parts		
c.Autres valeurs assimilables à des actions		
D. Autres valeurs mobilières	4,05	66.647,55
E. OPC à nombre variable de parts		
F. Instruments financiers dérivés		
a.Sur obligations		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b.Sur d'autres titres de créance avec instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
c.Sur d'autres titres de créance sans instruments financiers dérivés « embedded »		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
d.Sur instruments du marché monétaire		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
e.Sur actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
f.Sur OPC à nombre fixe de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
g.Sur d'autres valeurs assimilables à des actions		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
h.Sur d'autres valeurs mobilières		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
i.Sur OPC à nombre variable de parts		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
j. Sur taux d'intérêt		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
k. Sur risque de crédit (dérivés de crédit)		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
l. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
m. Sur instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
n. Sur d'autres valeurs sous-jacentes		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
G. Créances, dépôts, liquidités et dettes		
H. Positions et opérations de change	14.578.462,02	-2.624.855,01
a. Instruments financiers dérivés		
i. Contrats d'option		
ii. Contrats à terme		
iii. Contrats de swap		
iv. Autres		
b. Autres positions et opérations de change	14.578.462,02	-2.624.855,01
II. Produits et charges des placements	73.880.688,59	52.444.764,04
A. Dividendes	55.900.508,83	40.328.263,62
B. Intérêts	18.626.427,98	15.627.477,98
a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire	18.367.464,76	15.438.008,58
b. Dépôts et liquidités	258.963,22	189.469,40
c. Collatéral (+/-)		
C. Intérêts d'emprunts (-)		
D. Contrats de swap (+/-)		
E. Précomptes mobiliers (-)	-646.248,22	-3.510.977,56
compte_resultat.n.precomptes_mob_origine_belge		
b. D'origine étrangère	-646.248,22	-3.510.977,56
F. Autres produits provenant des placements		
III. Autres produits	2.675,30	4.722,50
A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à découvrer les sorties et à couvrir les frais de livraison		
B. Autres	2.675,30	4.722,50

	Au 31.12.24 (en EUR)	Au 31.12.23 (en EUR)
IV. Coûts d'exploitation	-41.811.653,74	-35.895.844,63
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.444.082,98	-2.711.127,91
B. Charges financières (-)	-340.002,05	-315.490,77
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-35.941.974,37	-30.171.754,35
D. Rémunération due au gestionnaire (-)	-35.941.974,37	-30.171.754,35
a.Gestion financière	-35.941.974,37	-30.171.754,35
Part Cap (B)	-35.941.974,37	-30.171.754,35
b.Gestion administrative et comptable		
c.Rémunération commerciale		
E. Frais administratifs (-)	-25.815,26	-31.792,88
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-15.373,39	-8.918,01
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)		
H. Services et biens divers (-)		
I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)		
J. Taxes	-2.900.054,91	-2.532.591,54
Part Cap (B)	-2.900.054,91	-2.532.591,54
K. Autres charges (-)	-144.350,78	-124.169,17
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	32.071.710,15	16.553.641,91
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	204.818.446,92	263.154.189,06
VI. Impôts sur le résultat		
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	204.818.446,92	263.154.189,06
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	1.128.544.280,18	914.860.796,13
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	914.860.796,13	640.724.895,39
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	204.818.446,92	263.154.189,06
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	8.865.037,13	10.981.711,68
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital		
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-1.128.544.280,18	-914.860.796,13
IV. (Distribution des dividendes)		

7 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

7.1 . Résumé des règles

Conversion des devises

Les états financiers sont établis dans la monnaie de compte du Fonds. Les avoirs en banque, les autres actifs ainsi que la valeur des titres en portefeuille exprimée en devises autres que la monnaie de compte du Fonds sont convertis dans cette monnaie aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différents postes de la situation globale du Fonds totalisent les postes correspondants dans les états financiers du Fonds, convertis, le cas échéant, en EUR au cours de change de la clôture de l'exercice.

Evaluation des portefeuilles-titres

Le patrimoine des organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts est évalué conformément aux articles 11 à 14 inclus de l'arrêté royal du 10 novembre 2006 relatifs à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts.

En résumé, sans reprendre exhaustivement les articles précités, ceci signifie ce qui suit:

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif ne fonctionnant pas à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours de clôture.

Les éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, seront évalués sur la base du cours acheteur (pour les actifs) et du cours vendeur (pour les passifs) actuels.

A défaut d'un cours acheteur, d'un cours vendeur ou d'un cours de clôture, c'est le prix de la transaction la plus récente qui sera retenu pour procéder à l'évaluation des éléments visés, à condition que la situation économique n'ait pas fondamentalement changée depuis cette transaction.

Si les cours sur un marché organisé ou un marché de gré à gré, ne sont pas représentatifs ou s'il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif sera retenue à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires.

Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à certaines conditions.

Dans la situation exceptionnelle où le cours acheteur et/ou le cours vendeur ne sont pas disponibles pour les obligations et autres titres de créance, mais qu'un cours milieu de marché est connu, le cours milieu de marché sera corrigé au moyen d'une méthode adéquate pour arriver au cours acheteur et/ou cours vendeur ou il sera retenu. Cette dernière façon de procéder sera motivée dans le rapport annuel et/ou semestriel.

Les parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts qui sont détenues par l'organisme de placement collectif, sont évaluées à leur juste valeur conformément aux paragraphes précédents. Par dérogation à ce qui précède, l'évaluation à leur juste valeur des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts pour lesquelles il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, est opérée sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les avoirs à vue, les engagements en compte courant, les montants à recevoir et à payer à court terme, les avoirs fiscaux et dettes fiscales, et les autres dettes sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus.

Compte tenu de l'importance relativement faible des créances à terme (autres que celles visées au paragraphe précédent) qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, au regard de la valeur d'inventaire, celles-ci sont évaluées à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements intervenus entre-temps, pour autant que la politique d'investissement ne soit pas axée principalement sur le placement de ses moyens dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire.

7.2 . Taux de change

	31.12.24		31.12.23	
1 EUR		1,4893	CAD	1,4566
		0,9385	CHF	0,9297
		7,4573	DKK	7,4546
		0,8268	GBP	0,8666
		162,7392	JPY	155,7336
		11,7605	NOK	11,2185
		11,4415	SEK	11,1325
		1,0355	USD	1,10465

8 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

8.1 . Composition des actifs au 31.12.24

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
OBLIGATIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				910.894.259,25	29,69%	29,05%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un état</u>				528.039.982,27	17,21%	16,84%
<u>EUR</u>						
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 20-02-34	7.000.000	EUR	101,02%	7.071.715,00	0,23%	0,23%
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 4.15% 15-03-37	23.000.000	EUR	112,48%	25.870.400,00	0,84%	0,82%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.35% 22-06-32	5.000.000	EUR	83,74%	4.187.225,00	0,14%	0,13%
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	5.000.000	EUR	93,50%	4.675.000,00	0,15%	0,15%
BUNDSOBLIGATION 0.0% 16-04-27	5.000.000	EUR	95,54%	4.776.750,00	0,16%	0,15%
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-26	3.000.000	EUR	98,96%	3.775.974,37	0,12%	0,12%
DEUTSCHE BUNDES INFLATION LINKED BOND 0.1% 15-04-33	5.000.000	EUR	96,83%	5.859.939,78	0,19%	0,19%
DSB 3.125% 04-09-34 EMTN	3.000.000	EUR	100,76%	3.022.785,00	0,10%	0,10%
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 0.75% 05-09-28	5.000.000	EUR	94,32%	4.716.200,00	0,15%	0,15%
EUROPEAN UNION 0.4% 04-02-37	24.000.000	EUR	74,44%	17.865.840,00	0,58%	0,57%
EUROPEAN UNION 1.25% 04-02-43	3.500.000	EUR	72,81%	2.548.227,50	0,08%	0,08%
EUROPEAN UNION 2.75% 04-02-33	3.000.000	EUR	100,10%	3.002.970,00	0,10%	0,10%
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.75% 15-04-38	25.000.000	EUR	97,53%	24.382.375,00	0,79%	0,78%
FLEMISH COM 0.125% 15-10-35	3.500.000	EUR	72,04%	2.521.330,00	0,08%	0,08%
FLEMISH COM 0.3% 20-10-31 EMTN	4.000.000	EUR	83,77%	3.350.840,00	0,11%	0,11%
FLEMISH COM 0.375% 15-04-30	3.500.000	EUR	88,27%	3.089.572,50	0,10%	0,10%
FLEMISH COM 3.0% 12-10-32 EMTN	4.000.000	EUR	99,49%	3.979.640,00	0,13%	0,13%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-11-31	20.000.000	EUR	82,24%	16.448.000,00	0,54%	0,52%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	7.000.000	EUR	94,45%	6.611.780,00	0,22%	0,21%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	11.000.000	EUR	49,49%	5.443.790,00	0,18%	0,17%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.0% 25-05-27	2.000.000	EUR	96,97%	1.939.380,00	0,06%	0,06%
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 25-05-30	5.000.000	EUR	98,97%	4.948.600,00	0,16%	0,16%
IRELAND GOVERNMENT BOND 0.35% 18-10-32	5.000.000	EUR	85,38%	4.268.925,00	0,14%	0,14%
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.0% 15-05-26	3.000.000	EUR	98,51%	2.955.240,00	0,10%	0,09%
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	2.500.000	EUR	101,83%	2.545.775,00	0,08%	0,08%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.6% 01-08-31	16.500.000	EUR	85,46%	14.101.147,50	0,46%	0,45%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-08-30	15.000.000	EUR	89,85%	13.477.875,00	0,44%	0,43%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.25% 01-12-26	6.000.000	EUR	98,08%	5.884.830,00	0,19%	0,19%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	2.000.000	EUR	67,40%	1.348.043,84	0,04%	0,04%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.6% 01-06-26	4.000.000	EUR	99,08%	3.963.020,00	0,13%	0,13%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.0% 01-02-28	5.000.000	EUR	98,52%	4.926.175,00	0,16%	0,16%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.2% 01-06-27	4.000.000	EUR	99,59%	3.983.540,00	0,13%	0,13%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.8% 01-12-28	17.000.000	EUR	100,75%	17.126.735,00	0,56%	0,55%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-08-29	15.000.000	EUR	101,17%	15.175.275,00	0,49%	0,48%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-09-49	7.000.000	EUR	97,73%	6.841.380,00	0,22%	0,22%
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15-07-29	10.000.000	EUR	91,41%	9.141.050,00	0,30%	0,29%
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-01-33	5.000.000	EUR	100,13%	5.006.325,00	0,16%	0,16%
POLAND GOVERNMENT INTL BOND 1.0% 25-10-28	5.000.000	EUR	94,97%	4.748.700,00	0,16%	0,15%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	12.000.000	EUR	86,64%	10.397.340,00	0,34%	0,33%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.65% 16-07-32	8.000.000	EUR	93,80%	7.504.120,00	0,24%	0,24%
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 4.125% 14-04-27	6.000.000	EUR	104,58%	6.274.800,00	0,20%	0,20%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-30	17.000.000	EUR	90,00%	15.299.660,00	0,50%	0,49%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-31	8.000.000	EUR	87,96%	7.036.440,00	0,23%	0,22%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-02-32	24.000.000	EUR	85,73%	20.575.080,00	0,67%	0,66%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-05-35	23.000.000	EUR	78,13%	17.969.555,00	0,59%	0,57%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-50	18.000.000	EUR	52,54%	9.456.570,00	0,31%	0,30%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.25% 15-08-28	9.000.000	EUR	93,98%	8.458.560,00	0,28%	0,27%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-02-28	3.000.000	EUR	95,57%	2.867.085,00	0,09%	0,09%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.5% 15-04-30	5.000.000	EUR	100,36%	6.399.797,24	0,21%	0,20%
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.3% 15-02-33	8.000.000	EUR	100,21%	8.016.480,00	0,26%	0,26%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.0% 12-06-28	6.000.000	EUR	95,21%	5.712.690,00	0,19%	0,18%
SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 4.0% 23-02-43	5.000.000	EUR	101,32%	5.065.750,00	0,17%	0,16%
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.6% 31-10-29	5.000.000	EUR	91,27%	4.563.325,00	0,15%	0,14%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	3.440.000	EUR	68,01%	2.339.561,20	0,08%	0,07%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	23.000.000	EUR	92,56%	21.287.765,00	0,69%	0,68%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.3% 31-10-26	4.000.000	EUR	98,41%	3.936.580,00	0,13%	0,13%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	10.000.000	EUR	97,58%	9.757.700,00	0,32%	0,31%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	2.000.000	EUR	98,30%	1.965.920,00	0,06%	0,06%
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	24.000.000	EUR	70,07%	16.815.600,00	0,55%	0,54%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	12.000.000	EUR	97,97%	11.756.220,00	0,38%	0,37%
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.15% 30-04-33	15.000.000	EUR	101,81%	15.271.800,00	0,50%	0,49%
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	5.000.000	EUR	104,48%	5.223.975,00	0,17%	0,17%
SPAIN IL BOND 1.0% 30-11-30	4.000.000	EUR	100,84%	5.083.853,64	0,17%	0,16%
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.75% 15-08-32	10.000.000	USD	88,76%	8.571.493,29	0,28%	0,28%
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 2.875% 15-05-32	12.000.000	USD	89,88%	10.416.163,75	0,34%	0,33%
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 3,0% 15-02-49	6.300.000	USD	72,88%	4.433.727,66	0,14%	0,14%
OBLIGATIONS-Emises par une entreprise privée				277.752.581,98	9,05%	8,86%
EUR						
ABBOT IRELAND FINANCING DAC 0,375% 19-11-27	2.500.000	EUR	93,90%	2.347.400,00	0,08%	0,07%
ABBOT IRELAND FINANCING DAC 1,5% 27-09-26	1.000.000	EUR	98,32%	983.150,00	0,03%	0,03%
ALLIANZ FIN II 3,25% 04-12-29	5.000.000	EUR	102,57%	5.128.475,00	0,17%	0,16%
ALLIANZ SE 1,301% 25-09-49	2.000.000	EUR	90,86%	1.817.180,00	0,06%	0,06%
ALLIANZ SE 4,252% 05-07-52	4.000.000	EUR	102,91%	4.116.340,00	0,13%	0,13%
ALLIANZ SE 4,851% 26-07-54	5.000.000	EUR	107,36%	5.367.825,00	0,18%	0,17%
ALSTOM 0,25% 14-10-26 EMTN	2.000.000	EUR	95,74%	1.914.720,00	0,06%	0,06%
AMERICA MOVIL 2,125% 10-03-28	3.000.000	EUR	98,35%	2.950.350,00	0,10%	0,09%
AMPRION 3,625% 21-05-31 EMTN	2.500.000	EUR	102,14%	2.553.612,50	0,08%	0,08%
ANHEUSER INBEV SANV 1,65% 28-03-31	2.000.000	EUR	92,81%	1.856.180,00	0,06%	0,06%
ARGENTA SPAARBANK 0,5% 08-10-41	2.000.000	EUR	65,15%	1.303.090,00	0,04%	0,04%
ARGENTA SPAARBANK 1,375% 08-02-29	4.000.000	EUR	94,54%	3.781.720,00	0,12%	0,12%
ARGENTA SPAARBANK 5,375% 29-11-27	3.000.000	EUR	104,10%	3.123.105,00	0,10%	0,10%
ASML HOLDING NV 0,25% 25-02-30	1.000.000	EUR	88,35%	883.545,00	0,03%	0,03%
ASML HOLDING NV 2,25% 17-05-32	3.000.000	EUR	97,05%	2.911.455,00	0,09%	0,09%
ATT 2,6% 17-12-29	2.000.000	EUR	98,42%	1.968.460,00	0,06%	0,06%
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0,375% 15-11-26	500.000	EUR	95,28%	476.402,50	0,02%	0,02%
AXA LOGISTICS EUROPE MASTER SCA 0,875% 15-11-29	2.000.000	EUR	89,31%	1.786.210,00	0,06%	0,06%
BECTON DICKINSON EURO FINANCE SARL 1,208% 04-06-26	5.000.000	EUR	98,01%	4.900.450,00	0,16%	0,16%
BMW FIN 1,125% 22-05-26 EMTN	1.000.000	EUR	97,96%	979.640,00	0,03%	0,03%
BMW FIN 4,125% 04-10-33 EMTN	6.000.000	EUR	105,51%	6.330.360,00	0,21%	0,20%
BOOKING 3,625% 01-03-32	2.500.000	EUR	102,53%	2.563.162,50	0,08%	0,08%
BOOKING 4,125% 12-05-33	6.000.000	EUR	105,50%	6.329.700,00	0,21%	0,20%
BOSCH GMBH ROBERT 4,0% 02-06-35	3.000.000	EUR	104,38%	3.131.265,00	0,10%	0,10%
BOUYGUES 1,375% 07-06-27	1.000.000	EUR	97,25%	972.535,00	0,03%	0,03%
BUREAU VERITAS 3,125% 15-11-31	4.500.000	EUR	99,92%	4.496.512,50	0,15%	0,14%
CAPGEMINI 1,75% 18-04-28	1.500.000	EUR	96,92%	1.453.845,00	0,05%	0,05%
CAPGEMINI 2,0% 15-04-29	4.000.000	EUR	96,73%	3.869.180,00	0,13%	0,12%
CARMILA 5,5% 09-10-28 EMTN	1.500.000	EUR	107,14%	1.607.137,50	0,05%	0,05%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3,25% 09-08-29	3.000.000	EUR	101,07%	3.031.950,00	0,10%	0,10%
CTP NV 3,875% 21-11-32	3.000.000	EUR	98,91%	2.967.285,00	0,10%	0,09%
DEUTSCHE TELEKOM AG 0,875% 25-03-26	1.800.000	EUR	98,04%	1.764.675,00	0,06%	0,06%
DEUTSCHE TELEKOM AG 3,25% 04-06-35	4.000.000	EUR	100,33%	4.013.160,00	0,13%	0,13%
DEUTSCHE TELEKOM AG 3,25% 20-03-36	3.500.000	EUR	100,20%	3.507.000,00	0,11%	0,11%
EDENRED 1,375% 18-06-29	2.000.000	EUR	94,16%	1.883.270,00	0,06%	0,06%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 0,875% 28-04-30	2.000.000	EUR	89,66%	1.793.150,00	0,06%	0,06%
ELIA TRANSMISSION BELGIUM NV 3,25% 04-04-28	500.000	EUR	101,05%	505.232,50	0,02%	0,02%
ENEL 3,375% PERP	2.000.000	EUR	99,54%	1.990.790,00	0,06%	0,06%
ENEL 4,75% PERP	4.000.000	EUR	102,50%	4.099.980,00	0,13%	0,13%
ENEL 6,625% PERP EMTN	2.000.000	EUR	111,84%	2.236.790,00	0,07%	0,07%
ENEL FINANCE INTL NV 4,0% 20-02-31	5.500.000	EUR	104,47%	5.746.042,50	0,19%	0,18%
ERG 0,875% 15-09-31 EMTN	2.200.000	EUR	84,58%	1.860.771,00	0,06%	0,06%
FLUVIUS SYSTEM OPERATOR 0,25% 02-12-30	5.000.000	EUR	84,58%	4.228.750,00	0,14%	0,14%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 0,125% 28-01-31	3.100.000	EUR	84,21%	2.610.463,50	0,09%	0,08%
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 4,0% 15-05-33	3.000.000	EUR	105,36%	3.160.800,00	0,10%	0,10%
GROUPE EIFFAGE 1,625% 14-01-27	1.700.000	EUR	97,31%	1.654.304,00	0,05%	0,05%
IBERDROLA INTL BV 1,825% PERP	3.000.000	EUR	91,04%	2.731.080,00	0,09%	0,09%
IBERDROLA INTL BV 2,25% PERP	1.700.000	EUR	93,97%	1.597.405,00	0,05%	0,05%
INTL FLAVORS FRAGRANCES 1,8% 25-09-26	3.000.000	EUR	98,08%	2.942.250,00	0,10%	0,09%
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV 0,375% 18-03-30	3.000.000	EUR	88,00%	2.640.090,00	0,09%	0,08%
KPN 3,875% 03-07-31 EMTN	3.400.000	EUR	104,41%	3.550.025,00	0,12%	0,11%
LEGRAND 3,5% 29-05-29	4.000.000	EUR	102,49%	4.099.580,00	0,13%	0,13%
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3,2% 14-02-31	4.000.000	EUR	101,41%	4.056.328,52	0,13%	0,13%
L'OREAL S A 2,875% 19-05-28	2.500.000	EUR	100,85%	2.521.325,00	0,08%	0,08%
LVMH MOET HENNESSY 0,0% 11-02-26	4.000.000	EUR	97,32%	3.892.680,00	0,13%	0,12%
LVMH MOET HENNESSY 3,125% 07-11-32	3.500.000	EUR	100,62%	3.521.717,50	0,11%	0,11%
MEDTRONIC 3,875% 15-10-36	5.000.000	EUR	103,67%	5.183.575,00	0,17%	0,17%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
<u>EUR</u>						
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.125% 07-03-27	3.700.000	EUR	96,75%	3.579.565,00	0,12%	0,11%
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 1.625% 15-10-50	3.000.000	EUR	65,80%	1.973.985,00	0,06%	0,06%
MERCEDES BENZ GROUP AG 0,75% 11-03-33	2.400.000	EUR	82,43%	1.978.404,00	0,06%	0,06%
MERCK FINANCIAL SERVICES 0,5% 16-07-28	2.000.000	EUR	92,89%	1.857.820,00	0,06%	0,06%
MERCK FINANCIAL SERVICES 1,875% 15-06-26	3.000.000	EUR	99,18%	2.975.355,00	0,10%	0,10%
MERCK KGAA 1,625% 09-09-80	1.200.000	EUR	97,22%	1.166.676,00	0,04%	0,04%
MOODY S 1,75% 09-03-27	2.000.000	EUR	98,71%	1.974.100,00	0,06%	0,06%
NE PROPERTY BV 3,375% 14-07-27	2.000.000	EUR	100,19%	2.003.710,00	0,07%	0,06%
NETFLIX 3,625% 15-05-27	3.000.000	EUR	102,17%	3.065.115,00	0,10%	0,10%
NEW YORK LIFE GLOBAL FUNDING 3,625% 09-01-30	3.000.000	EUR	103,43%	3.102.750,00	0,10%	0,10%
NN GROUP NV 1,625% 01-06-27	1.600.000	EUR	98,15%	1.570.320,00	0,05%	0,05%
NN GROUP NV 6,0% 03-11-43 EMTN	3.000.000	EUR	112,67%	3.380.010,00	0,11%	0,11%
NORDEA BKP 3,0% 28-10-31 EMTN	5.000.000	EUR	98,96%	4.948.225,00	0,16%	0,16%
NOVO NORDISK FINANCE NETHERLANDS BV 3,375% 21-05-34	5.500.000	EUR	101,62%	5.589.265,00	0,18%	0,18%
NV LUCHTHAVEN SCHIPHOL 0,75% 22-04-33	3.000.000	EUR	82,06%	2.461.905,00	0,08%	0,08%
ORANGE 3,875% 11-09-35 EMTN	2.000.000	EUR	104,86%	2.097.290,00	0,07%	0,07%
PEPSI 0,75% 18-03-27	1.500.000	EUR	96,34%	1.445.130,00	0,05%	0,05%
PROLOGIS EURO FINANCE LLC 3,875% 31-01-30	3.500.000	EUR	103,84%	3.634.522,50	0,12%	0,12%
SAGAX EURO MTN NL BV 0,75% 26-01-28	3.000.000	EUR	92,81%	2.784.300,00	0,09%	0,09%
SANDVIK AB 0,375% 25-11-28	3.000.000	EUR	90,75%	2.722.425,00	0,09%	0,09%
SANDVIK AB 1,25% 07-06-27	3.500.000	EUR	98,48%	3.446.852,50	0,11%	0,11%
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3,0% 03-09-30	4.000.000	EUR	101,21%	4.048.420,00	0,13%	0,13%
SCHNEIDER ELECTRIC SE 3,375% 13-04-34	4.000.000	EUR	102,66%	4.106.320,00	0,13%	0,13%
SECURITAS TREASURY IRELAND DAC 3,875% 23-02-30	2.500.000	EUR	102,49%	2.562.350,00	0,08%	0,08%
SIRIUS REAL ESTATE 1,125% 22-06-26	2.500.000	EUR	97,15%	2.428.862,50	0,08%	0,08%
SOCIETE DES AUTOROUTES PARIS RHIN RHONE 1,5% 25-01-30	2.000.000	EUR	93,03%	1.860.560,00	0,06%	0,06%
STATKRAFT AS 3,125% 13-12-31	3.000.000	EUR	100,37%	3.011.235,00	0,10%	0,10%
TAKEDA PHARMACEUTICAL 2,25% 21-11-26	1.500.000	EUR	99,27%	1.489.035,00	0,05%	0,05%
TELIA COMPANY AB 4,625% 21-12-82	2.000.000	EUR	102,70%	2.053.950,00	0,07%	0,07%
THERMO FISHER SCIENTIFIC 3,65% 21-11-34	3.000.000	EUR	102,22%	3.066.615,00	0,10%	0,10%
VESTEDA FINANCE BV 0,75% 18-10-31	2.000.000	EUR	84,25%	1.684.990,00	0,05%	0,05%
VESTEDA FINANCE BV 4,0% 07-05-32	5.000.000	EUR	103,24%	5.161.925,00	0,17%	0,16%
VGP 1,5% 08-04-29	3.000.000	EUR	91,33%	2.739.885,00	0,09%	0,09%
VIA OUTLETS BV 1,75% 15-11-28	4.000.000	EUR	94,67%	3.786.680,00	0,12%	0,12%
VOLVO CAR AB 4,25% 31-05-28	2.000.000	EUR	102,28%	2.045.670,00	0,07%	0,07%
VOLVO TREASURY AB 2,0% 19-08-27	3.000.000	EUR	97,95%	2.938.440,00	0,10%	0,09%
WPC EUROBOND BV 2,25% 09-04-26	3.000.000	EUR	99,35%	2.980.410,00	0,10%	0,10%
WUERTH FINANCE INTL 3,0% 28-08-31	5.000.000	EUR	100,50%	5.024.975,00	0,16%	0,16%
<u>USD</u>						
APPLE 3,35% 09-02-27	3.500.000	USD	97,96%	3.311.057,46	0,11%	0,11%
<u>OBLIGATIONS-Emises par un établissement de crédit</u>				105.101.695,00	<u>3,43%</u>	<u>3,35%</u>
<u>EUR</u>						
AXA 1,375% 07-10-41 EMTN	6.000.000	EUR	86,81%	5.208.840,00	0,17%	0,17%
BANCO DE BADELL 5,0% 07-06-29	3.000.000	EUR	106,24%	3.187.335,00	0,10%	0,10%
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1,875% 04-11-26	3.000.000	EUR	97,91%	2.937.435,00	0,10%	0,09%
BBVA 3,375% 20-09-27 EMTN	4.000.000	EUR	101,86%	4.074.200,00	0,13%	0,13%
BBVA 4,125% 10-05-26	4.000.000	EUR	100,37%	4.014.800,00	0,13%	0,13%
BELFIUS SANV 3,875% 12-06-28	4.000.000	EUR	103,28%	4.131.180,00	0,13%	0,13%
BK IRELAND GROUP 1,875% 05-06-26	8.000.000	EUR	99,53%	7.962.640,00	0,26%	0,25%
BK IRELAND GROUP 4,75% 10-08-34	4.000.000	EUR	103,26%	4.130.280,00	0,13%	0,13%
BNP PAR 4,159% 28-08-34 EMTN	1.500.000	EUR	100,92%	1.513.747,50	0,05%	0,05%
CAIXABANK 1,375% 19-06-26 EMTN	3.000.000	EUR	98,10%	2.942.925,00	0,10%	0,09%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3,822% 26-07-34	4.000.000	EUR	103,47%	4.138.800,00	0,14%	0,13%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 3,913% 03-11-26	4.000.000	EUR	102,40%	4.095.880,00	0,13%	0,13%
COOPERATIEVE RABOBANK UA 4,0% 10-01-30	6.000.000	EUR	104,28%	6.256.620,00	0,20%	0,20%
ERSTE GR BK 1,625% 08-09-31	4.000.000	EUR	97,61%	3.904.260,00	0,13%	0,12%
GRAND CITY PROPERTIES 1,5% PERP	1.500.000	EUR	95,85%	1.437.690,00	0,05%	0,05%
ING GROEP NV 2,0% 20-09-28	800.000	EUR	96,66%	773.268,00	0,03%	0,03%
INTE 1,75% 04-07-29 EMTN	2.500.000	EUR	94,72%	2.367.875,00	0,08%	0,08%
INTE 3,625% 16-10-30 EMTN	3.000.000	EUR	102,25%	3.067.455,00	0,10%	0,10%
KBC GROUPE 0,75% 24-01-30 EMTN	2.400.000	EUR	89,65%	2.151.636,00	0,07%	0,07%
KBC GROUPE 4,375% 19-04-30	1.800.000	EUR	105,07%	1.891.206,00	0,06%	0,06%
KBC GROUPE 4,75% 17-04-35 EMTN	4.000.000	EUR	104,06%	4.162.540,00	0,14%	0,13%
KBC GROUPE 4,875% 25-04-33	3.000.000	EUR	103,97%	3.119.115,00	0,10%	0,10%
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 0,875% 01-12-31	4.000.000	EUR	86,69%	3.467.420,00	0,11%	0,11%
LONZA FINANCE INTL NV 1,625% 21-04-27	2.000.000	EUR	97,79%	1.955.740,00	0,06%	0,06%
MUNICH RE 1,0% 26-05-42	1.000.000	EUR	83,49%	834.855,00	0,03%	0,03%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
EUR						
NATLENEDERLANDEN BANK NV 0.5% 21-09-28	2.000.000	EUR	91,24%	1.824.740,00	0,06%	0,06%
NATWEST GROUP 5.763% 28-02-34	3.000.000	EUR	107,22%	3.216.660,00	0,11%	0,10%
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30-06-29	2.500.000	EUR	110,47%	2.761.862,50	0,09%	0,09%
PROLOGIS INTL FUND II 0.75% 23-03-33	5.000.000	EUR	80,55%	4.027.675,00	0,13%	0,13%
SOFINA PRIVATE EQ SA SICAR 1.0% 23-09-28	5.000.000	EUR	90,62%	4.531.225,00	0,15%	0,14%
STEDIN HOLDING NV 1.5% PERP	2.000.000	EUR	95,81%	1.916.270,00	0,06%	0,06%
UNICREDIT 4.0% 05-03-34 EMTN	3.000.000	EUR	103,18%	3.095.520,00	0,10%	0,10%
Total OBLIGATIONS				910.894.259,25	29,69%	29,05%
INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>46.762.080,76</u>	<u>1,52%</u>	<u>1,49%</u>
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par une entreprise privée</u>				<u>7.106.115,87</u>	<u>0,23%</u>	<u>0,23%</u>
EUR						
ARGENTUM NETHERLANDS BV FOR GIVAUDAN 1.125% 17-09-25	2.000.000	EUR	98,89%	1.977.740,00	0,06%	0,06%
CAPGEMINI 0,625% 23-06-25	1.500.000	EUR	98,90%	1.483.545,00	0,05%	0,05%
CTP NV 0,5% 21-06-25 EMTN	219.000	EUR	98,78%	216.332,58	0,01%	0,01%
EURONEXT NV 1,0% 18-04-25	2.000.000	EUR	99,43%	1.988.650,00	0,06%	0,06%
KINEPOLIS GROUP 2,4% 15-12-25	1.500.000	EUR	95,99%	1.439.848,29	0,05%	0,05%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE-Emis par un état</u>				<u>28.211.182,39</u>	<u>0,92%</u>	<u>0,90%</u>
USD						
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 0,5% 31-03-25	18.000.000	USD	99,12%	17.230.127,39	0,56%	0,55%
EUR						
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1,0% 25-11-25	3.000.000	EUR	98,84%	2.965.095,00	0,10%	0,09%
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2,5% 15-11-25	8.000.000	EUR	100,20%	8.015.960,00	0,26%	0,26%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE -Emises par une entreprise privée</u>				<u>2.987.025,00</u>	<u>0,10%</u>	<u>0,09%</u>
EUR						
AMERICAN MEDICAL SYSTEMS EUROPE BV 0,75% 08-03-25	3.000.000	EUR	99,57%	2.987.025,00	0,10%	0,09%
<u>INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE -Emises par un établissement de crédit</u>				<u>8.457.757,50</u>	<u>0,27%</u>	<u>0,27%</u>
EUR						
ABN AMRO BK 3,625% 10-01-26	2.500.000	EUR	101,05%	2.526.287,50	0,08%	0,08%
BPCE 1,0% 01-04-25 EMTN	2.000.000	EUR	99,49%	1.989.700,00	0,06%	0,06%
KERRY GROUP FINANCIAL SERVICES 2,375% 10-09-25	2.000.000	EUR	99,68%	1.993.680,00	0,07%	0,07%
NYKREDIT 0,25% 13-01-26	2.000.000	EUR	97,40%	1.948.090,00	0,06%	0,06%
Total INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE				46.762.080,76	1,52%	1,49%
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>2.110.917.924,0</u>	<u>68,79%</u>	<u>67,33%</u>
<u>3</u>						
France				393.837.007,72	12,84%	12,56%
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	230.310	EUR	156,92	36.140.245,20	1,18%	1,15%
ARGAN	54.194	EUR	60,50	3.278.737,00	0,11%	0,10%
AXA SA	360.000	EUR	34,32	12.355.200,00	0,40%	0,39%
BIOMERIEUX	111.000	EUR	103,50	11.488.500,00	0,37%	0,37%
BNP PARIBAS	320.000	EUR	59,22	18.950.400,00	0,62%	0,60%
CAPGEMINI SE	27.000	EUR	158,15	4.270.050,00	0,14%	0,14%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	160.000	EUR	85,70	13.712.000,00	0,45%	0,44%
DASSAULT SYSTEMES SE	235.000	EUR	33,50	7.872.500,00	0,26%	0,25%
ESSILORLUXOTTICA	129.754	EUR	235,60	30.570.042,40	1,00%	0,98%
EXCLUSIVE NETWORKS SA	377.017	EUR	18,86	7.110.540,62	0,23%	0,23%
HERMES INTERNATIONAL	13.200	EUR	2.322,00	30.650.400,00	1,00%	0,98%
ID LOGISTICS GROUP	26.035	EUR	379,50	9.880.282,50	0,32%	0,32%
IPSOS	150.000	EUR	45,92	6.888.000,00	0,22%	0,22%
L'OREAL	104.000	EUR	341,85	35.552.400,00	1,16%	1,13%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	84.400	EUR	635,50	53.636.200,00	1,75%	1,71%
MERCIALYS SA	600.000	EUR	10,11	6.066.000,00	0,20%	0,19%
PUBLICIS GROUPE	156.000	EUR	103,00	16.068.000,00	0,52%	0,51%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	271.900	EUR	240,90	65.500.710,00	2,13%	2,09%
UNIBAIL RODAMCO	140.000	EUR	72,72	10.180.800,00	0,33%	0,33%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
VERALLIA	250.000	EUR	24,28	6.070.000,00	0,20%	0,19%
VIRBAC SA	24.000	EUR	316,50	7.596.000,00	0,25%	0,24%
<u>Allemagne</u>				<u>342.238.183,30</u>	<u>11,15%</u>	<u>10,92%</u>
ADIDAS AG	87.000	EUR	236,80	20.601.600,00	0,67%	0,66%
ALLIANZ SE-REG	122.250	EUR	295,90	36.173.775,00	1,18%	1,15%
AMADEUS FIRE AG	49.300	EUR	76,10	3.751.730,00	0,12%	0,12%
ATOSS SOFTWARE SE	60.000	EUR	114,20	6.852.000,00	0,22%	0,22%
CEWE STIFTUNG & CO KGAA	76.000	EUR	103,40	7.858.400,00	0,26%	0,25%
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED	550.000	EUR	16,64	9.152.000,00	0,30%	0,29%
DEUTSCHE BOERSE AG	97.000	EUR	222,40	21.572.800,00	0,70%	0,69%
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	928.906	EUR	28,89	26.836.094,34	0,87%	0,86%
DUERR AG	303.528	EUR	21,44	6.507.640,32	0,21%	0,21%
FIELMANN GROUP AG	130.000	EUR	41,40	5.382.000,00	0,18%	0,17%
FUCHS SE-PREF	200.000	EUR	41,66	8.332.000,00	0,27%	0,26%
HANNOVER RUECK SE	78.000	EUR	241,40	18.829.200,00	0,61%	0,60%
INFINEON TECHNOLOGIES AG	480.000	EUR	31,40	15.072.000,00	0,49%	0,48%
MERCK KGAA	69.000	EUR	139,90	9.653.100,00	0,31%	0,31%
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	44.500	EUR	487,10	21.675.950,00	0,71%	0,69%
NEMETSCHKE SE	100.000	EUR	93,60	9.360.000,00	0,31%	0,30%
RATIONAL AG	11.700	EUR	824,00	9.640.800,00	0,31%	0,31%
SAP SE	327.000	EUR	236,30	77.270.100,00	2,52%	2,46%
TAG IMMOBILIEN AG	520.000	EUR	14,36	7.467.200,00	0,24%	0,24%
VONOVIA SE	392.377	EUR	29,32	11.504.493,64	0,38%	0,37%
ZALANDO SE	270.000	EUR	32,39	8.745.300,00	0,29%	0,28%
<u>États-Unis</u>				<u>307.035.076,63</u>	<u>10,01%</u>	<u>9,79%</u>
AMAZON.COM INC	102.500	USD	219,39	21.716.537,90	0,71%	0,69%
AUTOLIV INC	84.000	USD	93,79	7.608.266,54	0,25%	0,24%
BOSTON SCIENTIFIC CORP	115.000	USD	89,32	9.919.652,34	0,32%	0,32%
BROADCOM INC	80.000	USD	231,84	17.911.347,18	0,58%	0,57%
COLGATE-PALMOLIVE CO	118.000	USD	90,91	10.359.613,71	0,34%	0,33%
CRH PLC	162.000	USD	92,52	14.474.398,84	0,47%	0,46%
DANAHER CORP	30.000	USD	229,55	6.650.410,43	0,22%	0,21%
DEXCOM INC	82.000	USD	77,77	6.158.512,80	0,20%	0,20%
ELI LILLY & CO	27.000	USD	772,00	20.129.406,08	0,66%	0,64%
JPMORGAN CHASE & CO	74.000	USD	239,71	17.130.410,43	0,56%	0,55%
MARTIN MARIETTA MATERIALS	20.800	USD	516,50	10.374.891,36	0,34%	0,33%
MSCI INC	14.500	USD	600,01	8.401.878,32	0,27%	0,27%
NVIDIA CORP	150.000	USD	134,29	19.452.921,29	0,63%	0,62%
ORACLE CORP	69.000	USD	166,64	11.103.969,10	0,36%	0,35%
PALO ALTO NETWORKS INC	60.000	USD	181,96	10.543.312,41	0,34%	0,34%
PTC INC	49.250	USD	183,87	8.745.144,86	0,29%	0,28%
S&P GLOBAL INC	20.000	USD	498,03	9.619.121,20	0,31%	0,31%
SALESFORCE INC	36.875	USD	334,33	11.905.764,12	0,39%	0,38%
SENTINELONE INC -CLASS A	350.000	USD	22,20	7.503.621,44	0,24%	0,24%
SERVICENOW INC	10.630	USD	1.060,12	10.882.738,39	0,36%	0,35%
STRYKER CORP	30.000	USD	360,05	10.431.192,66	0,34%	0,33%
SYNOPSYS INC	21.000	USD	485,36	9.843.128,92	0,32%	0,31%
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	75.000	USD	130,92	9.482.375,66	0,31%	0,30%
TRANSUNION	88.000	USD	92,71	7.878.783,20	0,26%	0,25%
VISA INC-CLASS A SHARES	36.000	USD	316,04	10.987.387,74	0,36%	0,35%
WALT DISNEY CO/THE	75.000	USD	111,35	8.064.944,47	0,26%	0,26%
ZOETIS INC	62.000	USD	162,93	9.755.345,24	0,32%	0,31%
<u>Pays-Bas</u>				<u>256.908.845,41</u>	<u>8,37%</u>	<u>8,20%</u>
ASM INTERNATIONAL NV	35.850	EUR	558,80	20.032.980,00	0,65%	0,64%
ASML HOLDING NV	128.430	EUR	678,70	87.165.441,00	2,84%	2,78%
ASR NEDERLAND NV	305.000	EUR	45,78	13.962.900,00	0,46%	0,45%
BASIC-FIT NV	400.000	EUR	22,58	9.032.000,00	0,29%	0,29%
BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	72.000	EUR	132,30	9.525.600,00	0,31%	0,30%
BRUNEL INTERNATIONAL	674.967	EUR	9,07	6.121.950,69	0,20%	0,20%
CTP NV	595.457	EUR	14,88	8.860.400,16	0,29%	0,28%
FERROVIAL SE	196.613	EUR	40,60	7.982.487,80	0,26%	0,25%
HEINEKEN NV	98.000	EUR	68,70	6.732.600,00	0,22%	0,21%
IMCD NV	68.793	EUR	143,50	9.871.795,50	0,32%	0,31%
ING GROEP NV	740.000	EUR	15,13	11.196.200,00	0,37%	0,36%
KONINKLIJKE KPN NV	2.200.000	EUR	3,52	7.733.000,00	0,25%	0,25%
NN GROUP NV	412.958	EUR	42,07	17.373.143,06	0,57%	0,55%
STELLANTIS NV	835.000	EUR	12,59	10.512.650,00	0,34%	0,34%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
TKH GROUP NV-DUTCH CERT	195.000	EUR	33,32	6.497.400,00	0,21%	0,21%
VAN LANSCHOT KEMPEN NV	285.000	EUR	43,55	12.411.750,00	0,40%	0,40%
WOLTERS KLUWER	74.168	EUR	160,40	11.896.547,20	0,39%	0,38%
Italie				237.633.490,08	7,75%	7,58%
AMPLIFON SPA	390.000	EUR	24,85	9.691.500,00	0,32%	0,31%
BANCA GENERALI SPA	234.000	EUR	44,86	10.497.240,00	0,34%	0,34%
BREMBO N.V.	381.000	EUR	9,09	3.464.433,00	0,11%	0,11%
CAREL INDUSTRIES SPA	425.000	EUR	18,54	7.879.500,00	0,26%	0,25%
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	1.708.000	EUR	6,02	10.278.744,00	0,34%	0,33%
ENEL SPA	2.796.700	EUR	6,89	19.258.076,20	0,63%	0,61%
FERRARI NV	54.500	EUR	412,40	22.475.800,00	0,73%	0,72%
FINECOBANK SPA	587.700	EUR	16,79	9.867.483,00	0,32%	0,31%
GVS SPA	1.250.000	EUR	4,89	6.112.500,00	0,20%	0,20%
INTERCOS SPA	635.000	EUR	13,92	8.839.200,00	0,29%	0,28%
INTERPUMP GROUP SPA	264.317	EUR	42,66	11.275.763,22	0,37%	0,36%
MARR SPA	625.000	EUR	10,06	6.287.500,00	0,20%	0,20%
MEDIOBANCA SPA	850.000	EUR	14,08	11.963.750,00	0,39%	0,38%
PIRELLI & C SPA	2.400.000	EUR	5,47	13.137.600,00	0,43%	0,42%
PRYSMIAN SPA	120.266	EUR	61,66	7.415.601,56	0,24%	0,24%
REPLY SPA	67.320	EUR	153,40	10.326.888,00	0,34%	0,33%
SOL SPA	280.000	EUR	37,15	10.402.000,00	0,34%	0,33%
TAMBURI INVESTMENT PARTNERS	950.490	EUR	8,39	7.974.611,10	0,26%	0,25%
TINEXTA SPA	440.000	EUR	7,92	3.484.800,00	0,11%	0,11%
UNICREDIT SPA	1.220.000	EUR	38,53	47.000.500,00	1,53%	1,50%
Belgique				164.681.174,71	5,37%	5,25%
ACKERMANS & VAN HAAREN	60.000	EUR	190,50	11.430.000,00	0,37%	0,36%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	425.592	EUR	48,25	20.534.814,00	0,67%	0,66%
AZELIS GROUP NV	442.875	EUR	19,00	8.414.625,00	0,28%	0,27%
BARCO N.V.	443.942	EUR	10,48	4.652.512,16	0,15%	0,15%
D'IETEREN GROUP	88.500	EUR	160,70	14.221.950,00	0,46%	0,45%
DEME GROUP	44.000	EUR	137,80	6.063.200,00	0,20%	0,19%
EVS BROADCAST EQUIPMENT S.A.	294.040	EUR	30,95	9.100.538,00	0,30%	0,29%
FAGRON	335.785	EUR	16,76	5.627.756,60	0,18%	0,18%
KBC GROUP NV	180.000	EUR	74,54	13.417.200,00	0,44%	0,43%
KINEPOLIS	204.274	EUR	39,40	8.048.395,60	0,26%	0,26%
LOTUS BAKERIES	1.275	EUR	10.780,00	13.744.500,00	0,45%	0,44%
MONTEA NV	121.145	EUR	63,30	7.668.478,50	0,25%	0,24%
RECTICEL	825.000	EUR	10,48	8.646.000,00	0,28%	0,28%
RETAIL ESTATES	133.024	EUR	59,30	7.888.323,20	0,26%	0,25%
UCB SA	90.000	EUR	192,20	17.298.000,00	0,56%	0,55%
XIOR STUDENT HOUSING NV	267.281	EUR	29,65	7.924.881,65	0,26%	0,25%
Espagne				130.142.964,34	4,24%	4,15%
AMADEUS IT GROUP SA	235.000	EUR	68,20	16.027.000,00	0,52%	0,51%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2.520.000	EUR	9,45	23.819.040,00	0,78%	0,76%
BANCO SANTANDER SA	4.250.000	EUR	4,46	18.974.125,00	0,62%	0,61%
CELLNEX TELECOM SA	220.754	EUR	30,51	6.735.204,54	0,22%	0,21%
EDP RENOVABLES SA	370.590	EUR	10,04	3.720.723,60	0,12%	0,12%
IBERDROLA SA	1.871.824	EUR	13,30	24.895.259,20	0,81%	0,79%
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	265.000	EUR	49,64	13.154.600,00	0,43%	0,42%
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	96.088	EUR	62,95	6.048.739,60	0,20%	0,19%
VIDRALA SA	83.906	EUR	92,90	7.794.867,40	0,25%	0,25%
VISCOFAN SA	147.105	EUR	61,00	8.973.405,00	0,29%	0,29%
Suisse				57.732.233,72	1,88%	1,84%
ACCELLERON INDUSTRIES AG	145.000	CHF	46,70	7.215.621,50	0,24%	0,23%
ALCON INC	110.000	CHF	76,90	9.013.799,35	0,29%	0,29%
DSM-FIRMENICH AG	92.000	EUR	97,72	8.990.240,00	0,29%	0,29%
INFICON HOLDING AG-REG	4.707	CHF	1.036,00	5.196.283,23	0,17%	0,16%
LONZA GROUP AG-REG	15.500	CHF	535,80	8.849.592,41	0,29%	0,28%
ON HOLDING AG-CLASS A	165.000	USD	54,77	8.727.233,22	0,28%	0,28%
STRAUMANN HOLDING AG-REG	80.000	CHF	114,25	9.739.464,01	0,32%	0,31%
Suède				40.302.276,81	1,31%	1,29%
ATLAS COPCO AB-A SHS	900.000	SEK	168,85	13.281.912,34	0,43%	0,43%
BONESUPPORT HOLDING AB	250.000	SEK	386,80	8.451.689,03	0,28%	0,27%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	730.000	SEK	192,55	12.285.233,58	0,40%	0,39%
MYCRONIC AB	180.000	SEK	399,40	6.283.441,86	0,20%	0,20%

Dénomination	Quantité au 31.12.24	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
Danemark				38.462.982,40	1,25%	1,23%
DSV A/S	56.000	DKK	1.529,00	11.481.980,62	0,37%	0,37%
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	205.000	DKK	407,70	11.207.683,80	0,36%	0,36%
NOVO NORDISK A/S-B	79.000	DKK	624,20	6.612.598,48	0,22%	0,21%
ROYAL UNIBREW	135.141	DKK	505,50	9.160.719,50	0,30%	0,29%
Royaume-Uni				32.954.363,75	1,07%	1,05%
ASTRAZENECA PLC	75.000	GBP	104,68	9.495.645,86	0,31%	0,30%
GSK PLC	450.000	GBP	13,47	7.328.555,88	0,24%	0,23%
LONDON STOCK EXCHANGE GROUP	78.087	GBP	112,85	10.658.101,05	0,34%	0,34%
SPIRAX GROUP PLC	66.000	GBP	68,55	5.472.060,96	0,18%	0,18%
Norvège				30.496.279,92	0,99%	0,97%
BORREGAARD ASA	600.000	NOK	182,40	9.305.726,80	0,30%	0,30%
EUROPRIS ASA	1.350.000	NOK	72,70	8.345.308,45	0,27%	0,27%
NORDIC SEMICONDUCTOR ASA	570.000	NOK	100,45	4.868.543,00	0,16%	0,15%
NORSK HYDRO ASA	1.500.000	NOK	62,54	7.976.701,67	0,26%	0,25%
Irlande				22.951.400,00	0,75%	0,73%
KINGSPAN GROUP PLC	158.000	EUR	70,45	11.131.100,00	0,36%	0,35%
RYANAIR HOLDINGS PLC	620.000	EUR	19,07	11.820.300,00	0,39%	0,38%
Finlande				18.789.471,32	0,61%	0,60%
ENENTO GROUP OYJ	239.809	EUR	17,48	4.191.861,32	0,13%	0,13%
HUHTAMAKI OYJ	214.500	EUR	34,18	7.331.610,00	0,24%	0,24%
TOKMANNI GROUP CORP	600.000	EUR	12,11	7.266.000,00	0,24%	0,23%
Japon				8.339.908,27	0,27%	0,27%
KEYENCE CORP	21.000	JPY	64.630,00	8.339.908,27	0,27%	0,27%
Canada				8.279.335,24	0,27%	0,26%
WASTE CONNECTIONS INC	50.000	CAD	246,60	8.279.335,24	0,27%	0,26%
Luxembourg				7.593.010,62	0,25%	0,24%
APERAM	301.071	EUR	25,22	7.593.010,62	0,25%	0,24%
Portugal				7.537.505,50	0,25%	0,24%
EDP SA	2.438.533	EUR	3,09	7.537.505,50	0,25%	0,24%
Brésil				5.002.414,29	0,16%	0,16%
NU HOLDINGS LTD/CAYMAN ISL-A	500.000	USD	10,36	5.002.414,29	0,16%	0,16%
Total ACTIONS				2.110.917.924,03	68,79%	67,33%
TOTAL PORTEFEUILLE				3.068.574.264,04	100,00%	97,87%
Avoirs bancaires à vue				47.118.958,81	1,50%	
JP MORGAN SE BRUSSELS BRANCH		EUR		47.118.958,80	1,50%	
ARGENTA		EUR		0,01	0,00%	
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				47.118.958,81	1,50%	
CREANCES ET DETTES DIVERSES				16.604.433,46	0,53%	
AUTRES				2.972.115,68	0,10%	
TOTAL DE L'ACTIF NET				3.135.269.771,99	100,00%	

8.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	16,05%
Allemagne	15,98%

Par pays	
États-Unis	12,59%
Pays-Bas	11,93%
Italie	11,45%
Belgique	8,42%
Espagne	7,90%
Irlande	2,05%
Suisse	1,88%
Suède	1,74%
Danemark	1,60%
Finlande	1,57%
Autriche	1,20%
Royaume-Uni	1,18%
Norvège	1,09%
Portugal	1,03%
Luxembourg	0,99%
Slovaquie	0,35%
Japon	0,32%
Canada	0,27%
Brésil	0,16%
Pologne	0,15%
Mexique	0,10%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par secteur	
Banques et institutions financières	26,08%
Holding et sociétés financières	18,77%
Pays et gouvernements	16,69%
Internet et services d'Internet	5,57%
Industrie pharmaceutique et cosmétique	4,47%
Sociétés immobilières	2,35%
Electronique et semi-conducteurs	2,22%
Chimie	2,14%
Distribution, commerce de détail	1,94%
Constructions, matériaux de construction	1,72%
Textile et habillement	1,67%
Construction de machines et appareils	1,49%
Compagnies d'assurance	1,34%
Services divers	1,34%
Industrie automobile	1,19%
Articles de bureaux et ordinateurs	1,02%
Industrie agro-alimentaire	0,95%
Organisations supranationales	0,92%
Energie et eau	0,81%
Fonds d'investissement	0,78%
Transports	0,76%
Télécommunication	0,65%
Electrotechnique et électronique	0,65%

Par secteur	
Tabac et alcool	0,63%
Art graphique, maison d'édition	0,58%
Industrie aéronautique et spatiale	0,52%
Cantons, Etats fédéraux, provinces, etc.	0,42%
Service d'environnement et de recyclage	0,39%
Bien de consommation divers	0,34%
Restauration, industrie hôtelière	0,31%
Biotechnologie	0,28%
Pétrole	0,27%
Photographie et optique	0,26%
Secteurs divers	0,20%
Service de santé publique et service social	0,18%
Autre	0,10%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

Par devise	
EUR	81,63%
USD	11,89%
SEK	1,32%
CHF	1,30%
DKK	1,25%
GBP	1,07%
NOK	1,00%
CAD	0,27%
JPY	0,27%
TOTAL	100,00%

Ces répartitions d'actifs ont été établies sur base de données (brutes) utilisées par l'Administration Centrale et ne reflètent pas nécessairement l'analyse économique qui a orienté la sélection d'actifs.

8.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre	2ème semestre	Exercice complet
Achats	533.263.489,41	408.699.377,26	941.962.866,67
Ventes	427.943.223,96	319.988.567,12	747.931.791,08
Total 1	961.206.713,37	728.687.944,38	1.689.894.657,75
Souscriptions	137.365.452,21	132.769.052,22	270.134.504,43
Remboursements	39.193.185,37	38.311.207,89	77.504.393,26
Total 2	176.558.637,58	171.080.260,11	347.638.897,69
Moyenne de référence de l'actif net total	2.909.850.701,39	3.074.670.495,93	2.992.919.877,84
Taux de rotation	26,97%	18,14%	44,85%

Le tableau ci-dessus montre le volume en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume corrigé pour la somme des souscriptions et remboursements avec la moyenne de l'actif net.

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice peut être consultée sans frais auprès d'Argenta Banque d'Epargne SA, ayant son siège Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, qui assure le service financier.

8.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Part	Evolution du nombre de parts en circulation								
	2022			2023			2024		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Part Cap (B)	1.507.823,084	269.681,687	16.415.471,409	1.615.392,554	316.416,367	17.714.447,596	1.664.427,063	475.417,073	18.903.457,586
TOTAL			16.415.471,409			17.714.447,596			18.903.457,586

Part	Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)								
	2022			2023			2024		
	Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements		Souscriptions	Remboursements	
Part Cap (B)	221.976.871,55	39.584.718,85		238.337.170,84	46.696.788,44		270.134.504,43	77.504.393,26	
TOTAL	221.976.871,55	39.584.718,85		238.337.170,84	46.696.788,44		270.134.504,43	77.504.393,26	

Part	Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)								
	2022			2023			2024		
	du compartiment	d'une action		du compartiment	d'une action		du compartiment	d'une action	
Part Cap (B)	2.283.026.642,44	139,08		2.737.821.213,90	154,55		3.135.269.771,99	165,86	
TOTAL	2.283.026.642,44			2.737.821.213,90			3.135.269.771,99		

À la date de publication de ce rapport, la valeur nette d'inventaire par action est publiée quotidiennement :

- dans De Tijd
- dans L'Echo
- sur www.beama.be

La valeur nette d'inventaire est également disponible gratuitement auprès d'Argenta Banque d'Epargne SA, ayant son siège Belgialei 49-53, 2018 Anvers, qui assure le service financier et peut être consultée sur le site internet www.argenta.be.

8.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

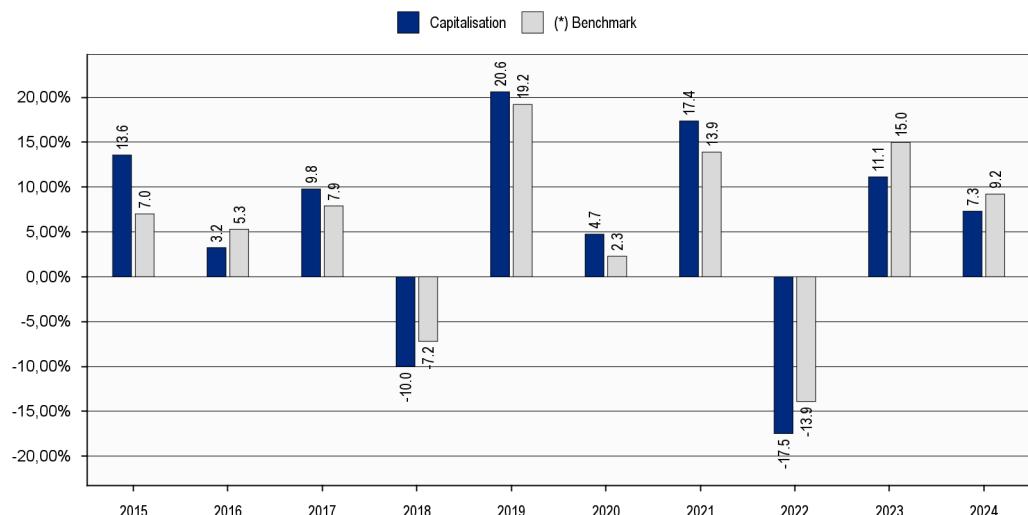
* Ces rendements ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

* Il s'agit d'un fonds géré activement. Ce type de fonds n'est pas destiné à reproduire la performance d'un benchmark. Le benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion des risques

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

Part Cap (B)

Rendement annuel



(*) Benchmark : Benchmark composite : Bloomberg Euro Aggregate Treasury Total Return (22,75%) et Iboxx Euro Corporate Overall Total Return (12,25%) et MSCI EMU Net Total Return EUR index (45,5%) et MSCI World-ex-EMU Net Return (9,75%) et MSCI Europe Small Cap Index (9,75%).

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

	Rendements moyens cumulés sur									Depuis le	
	1 an		3 ans		5 ans		10 ans				
	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Part	Benchmark	Année	Valeur	
Part Cap (B)	7,31% (en EUR)	9,21% (en EUR)	-0,53% (en EUR)	2,63% (en EUR)	3,89% (en EUR)	4,74% (en EUR)	5,39% (en EUR)	5,42% (en EUR)	31/12/1999	4,91% (en EUR)	

8.6 . Frais**Frais récurrents**

- Part Cap (B) - BE0172903495 : 1,57%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Ce sont les frais de gestion du portefeuille du Fonds, comprenant les frais du fournisseur de service et de fonctionnement du Fonds. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	1,32%
Coûts de transaction	Ce sont les frais d'achat et de vente des investissements détenus par le Fonds. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lors d'un achat et/ou d'une vente d'investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité achetée et vendue.	0,25%

8.7 . Notes aux états financiers et autres informations

Les obligations et autres titres de créances ainsi que les instruments du marché monétaire ont été évalués dans le portefeuille au cours moyen. Les évaluations n'ont pas fait l'objet de corrections afin d'obtenir une approximation des cours acheteurs, car la différence entre les cours acheteurs et les cours moyens a connu des variations significatives durant la période, aussi bien dans le temps qu'en fonction de la nature du titre.

Restrictions et dépassements d'investissement

Entre les dates de VNI 03/01/2024 et 04/01/2024 un dépassement actif des limites d'investissement du prospectus a été constaté pour Argenta Pension Fund. Conformément aux limites d'investissement, le fonds peut investir pour un maximum de 75% en actions de sociétés et valeurs assimilables cotées sur un marché réglementé, dans la mesure où cette partie contient au maximum 20% d'actions ou de valeurs assimilables de sociétés constituées selon le droit d'un État non-membre de l'Espace économique européen. A la date de VNI du 03/01/2024, cette partie représentait 20,085%. Ce dépassement a été causé par plusieurs transactions le 02/01/2024 parmi lesquelles deux transactions, portant sur des instruments de sociétés qui ne sont pas constituées dans l'Espace économique européen, n'ont été comptabilisées que le jour ouvrable suivant. Le dépassement a été résolu par la vente de plusieurs positions le 04/01, ce qui a également permis de créer une marge supplémentaire par rapport aux limites.

Le 12/02/2024, un dépassement actif aux règles d'investissement du prospectus a été constaté pour Argenta Pension Fund. Conformément aux restrictions d'investissement prévues dans le prospectus, le fonds ne peut investir qu'à concurrence de maximum 75 % en actions de sociétés et valeurs assimilables cotées sur un marché réglementé, dans la mesure où cette partie contient au maximum 20 % d'actions ou de valeurs assimilables de sociétés constituées selon le droit d'un État non-membre de l'Espace économique européen (EEE). A la date de VNI du 09/02/2024, cette partie représentait 20,19%.

Ce dépassement a été causé par l'achat d'actions provenant d'une société qui n'est pas constituée dans l'Espace économique européen.

Une position dans une autre action non-EEE a été vendue pour créer une marge dans cette classe d'actifs. Le traitement tardif de la comptabilisation de cette transaction le lendemain a résolu le dépassement.

Transparence en matière de durabilité

Caractéristiques environnementales et sociales

Conformément à l'article 50 du Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022, tel que modifié, les informations relatives à la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce fonds se trouvent dans les Informations périodiques telles que définies par le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (SFDR) et jointes au présent rapport périodique. Ces informations périodiques n'ont pas fait l'objet d'un contrôle du commissaire.

Déclaration concernant le Règlement Taxonomie

Le Règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (le « Règlement Taxonomie ») établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur le Règlement Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs du Règlement Taxonomie et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union européenne. Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ANNEXES

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dénomination du produit: **ARGENTA - ARGENTA PENSION FUND**

Identifiant d'entité juridique: **5493006QQCLRWD86G349**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

  **Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental: %**

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social: %**

   **Non**

X Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 47,07% d'investissements durables

X ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

X ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la Période de référence du 01/01/2024 au 31/12/2024 inclus (ci-après la « Période de référence »), le produit financier (ci-après le « Fonds ») a promu les critères ESG par le biais d'un engagement triple :

- la défense des droits fondamentaux (screening normatif sur la base des normes mondiales (« Global Standards »)) ;
- l'exclusion du financement d'activités controversées et d'entreprises exposées à des controverses ESG importantes (screening négatif) ;

- la stimulation des meilleures pratiques et le soutien aux efforts et réalisations en matière de durabilité (approche « best in class »).

Le Fonds n'a désigné aucun indice de référence en vue d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales qu'il promeut au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le « Règlement SFDR 2019/2088 »).

Les produits dérivés utilisés, le cas échéant, dans un but de réalisation des objectifs d'investissement du Fonds n'ont pas été utilisés aux fins de promouvoir les caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Les indicateurs de durabilité ont enregistré la performance suivante au cours de la Période de référence :

- a) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises considérées comme non conformes aux normes mondiales (Global Standards) ;
- b) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises confrontées à des controverses extrêmement graves autour des questions environnementales ou sociales ;
- c) Le Fonds n'a pas été exposé à des entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissements ESG d'Arvestar, disponible via le lien [https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.\).pdf](https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.).pdf)).
- d) Au cours de la Période de référence, le score de risque ESG moyen des entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds a été supérieur à celui de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 15,99 (Fonds) contre 17,74 (Indice de référence) (au 31/12/2024).
- e) Au cours de la Période de référence, l'intensité de gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires des investissements du Fonds a été inférieure à l'intensité de GES moyenne de l'indice de référence avant l'application de la méthode de sélection pour les investissements ESG et durables : 765,63 tCO2e/million (Fonds) contre 1195,02 tCO2e/million (Indice de référence) (au 31/12/2024).

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Périodique de référence	2024	2023	2022
Caractéristiques E/S	98,17%	98,86%	96,82%
Durables	47,07%	59,03%	49,72%
Environnementaux autres	24,83%	43,79%	37,50%
Sociaux	19,45%	20,46%	57,42%

Aucun des indicateurs de durabilité n'a fait l'objet d'un contrôle ou d'une validation fournie par un auditeur ou par un tiers.

Période	2024	2024	2023	2023	2022	2022
	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH	FONDS	BENCH
Indicateur de durabilité a.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité b.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité c.	Pas d'exposition		Pas d'exposition		Pas d'exposition	
Indicateur de durabilité d.	15.99	17.74	16.84	18.95	17.77	19.56
Indicateur de durabilité e.	765.63	1195.02	793.77	1161.03	666.34	1003.17

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?**

Au cours de la Période de référence, le Fonds s'est efforcé d'atteindre un minimum de 20 % d'investissements durables. On entend par cela les investissements poursuivant les objectifs suivants :

- financer des projets dans le domaine de l'ESG, qui contribuent à la réalisation de certains objectifs environnementaux et/ou sociaux (par exemple la conservation des ressources naturelles, la biodiversité) par des investissements dans des obligations d'impact (« Green, Social & Sustainability Bonds ») ;

- contribuer à la réalisation d'un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE (l'atténuation du changement climatique, l'adaptation au changement climatique, l'utilisation durable et la protection des ressources hydriques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) par des investissements dans des entreprises présentant un alignement (>10 %) sur les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental ; ou ou

- contribuer à la réalisation des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (ONU) par des investissements dans des entreprises dont les produits et les services contribuent au financement d'un ou de plusieurs de ces objectifs, comme les produits et les services de santé, les services de l'enseignement, les solutions pour les économies d'eau et les infrastructures de l'eau, les solutions en termes d'efficience énergétique, les services de numérisation, les services de mobilité durable, etc. Par conséquent, la partie du portefeuille est principalement axée sur les entreprises qui apportent une contribution positive nette, c'est-à-dire des entreprises (1) dont les activités principales consistent en le développement de produits et de services qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et (2) qui ont enregistré les progrès les plus importants dans le domaine du développement durable et de l'engagement en termes de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Au cours de la période de référence, le portefeuille du Fonds a été composé à 47,07 % d'investissements durables. Ces investissements durables ont contribué à l'objectif d'investissement durable partiel du Fonds dans les proportions suivantes :

- Le portefeuille du Fonds était investi à hauteur de 3,92 % en obligations à impact

- 4,54 % du portefeuille du Fonds a contribué à la réalisation d'un ou de plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE

- Le portefeuille du Fonds était investi à hauteur de 47,07 % dans des entreprises apportant une contribution nette positive aux ODD (en ce compris les 3,92 % d'obligations à impact indiquées ci-dessus).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Au cours de la Période de référence, les investissements durables sur le plan environnemental ou social du Fonds n'ont causé de préjudice important à aucun objectif d'investissement durable :

Au niveau de l'émetteur :

- en tenant compte des principales incidences négatives (ci-après « PIN ») sur les facteurs de durabilité obligatoires énumérées dans le tableau 1 (« Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés » et « Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux ») de l'Annexe 1 du Règlement Délégué (UE) 2022/2188 afin de limiter les incidences négatives de l'investissement, notamment :

- en tenant compte de différents éléments afin de limiter et/ou d'éviter l'exposition à des activités ou comportements susceptibles d'avoir une incidence sur un autre objectif environnemental ou social (par ex. le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») et l'exclusion des controverses très graves ou des activités produisant les principales incidences négatives sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux) ;
- par le biais d'un dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, conformément à la politique d'engagement (Engagement Policy). La politique d'engagement d'Arvestar (la société de gestion) tient compte de la politique d'engagement de Degroof Petercam Asset Management (DPAM), qui assume la responsabilité de la gestion intellectuelle du portefeuille. Cette politique est disponible pour consultation sur le site https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6cljfrTHSPTUQBYKvtz0uC/3b254fa5d07e83159ff9d939b8671c87/Voting_and_Engagement_policy_NL.pdf.

- par le biais d'une méthodologie de calcul des incidences fondée sur la prise en considération des contributions favorables et défavorables des produits et services de l'entreprise aux objectifs de développement durable (ODD) en vue d'optimiser la contribution positive nette (qui en découle).

Au cours de la Période de référence, le Fonds a tenu compte des principales incidences négatives, comme indiqué plus en détail ci-dessous dans la partie consacrée à ce thème (« Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ? »).

Au niveau du portefeuille global :

En tenant compte des contributions positives et négatives aux 17 objectifs de développement durable, le Fonds a respecté son objectif d'investir au moins 20 % de son actif conformément à la taxonomie de l'UE, avec une contribution positive nette aux 17 ODD ou en obligations vertes/à impact (47,07 %).

→ **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Au cours de la Période de référence, le Fonds a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Fonds en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Fonds, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises

bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires d'investissements, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique. Notamment à travers les recherches de DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Cette analyse est utilisée par la recherche et la gestion pour valider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znsRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.pdf) a été appliqué.

L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) par l'application du filtre de conformité sur la base des normes mondiales (« Global Standards »), qui reposent sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znsRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.pdf) a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) En outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question, comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.

→ *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:*

Au cours de la Période de référence, la première étape d'investissement pour les segments « actions » et « obligations d'entreprises » a reposé sur un screening normatif de la conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») prenant en considération les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption.

Les normes mondiales englobent les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les entreprises qui ne satisfont pas ces critères sont exclues de l'univers des investissements éligibles. Au cours de la Période de référence, le Fonds n'a détenu aucun investissement dans des entreprises soupçonnées de ne pas respecter ces principes.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?



Au cours de la Période de référence, le Fonds a pris en considération toutes les principales incidences négatives (« PIN ») sur les facteurs de durabilité, tant au niveau des investissements dans des entreprises (obligations d'entreprises et actions) que des investissements en obligations d'État.

Les PIN du Tableau 1 de l'Annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 ont été prises en compte durant la Période de référence comme suit :

Les PIN sont intrinsèquement liées à l'engagement d'Arvestar de réduire l'impact négatif des investissements du Fonds en évitant les activités ou les comportements qui pourraient nuire de manière significative à une croissance durable et inclusive. Cet engagement est incorporé dans l'ensemble du processus de recherche et d'investissement.

Concrètement, les PIN sont prises en considération à différents stades de la composition ascendante du Fonds, par le biais des exclusions et de l'univers d'investissement éligibles qui en résulte (i), et par le biais du processus d'investissement qui repose sur l'analyse fondamentale, le suivi des controverses et un dialogue permanent avec les entreprises bénéficiaires des investissements (ii) :

1) Premièrement, en ce qui concerne les PIN environnementales :

a) Elles sont analysées et suivies au niveau des émetteurs bénéficiaires, principalement en ce qui concerne les PIN liées aux émissions de gaz à effet de serre et à la performance énergétique. Notamment à travers les recherches menées par DPAM dans le cadre des recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

Les indicateurs relatifs aux émissions de gaz à effet de serre et à l'eau, par exemple, ont été pris en considération pour l'analyse des 5 entreprises qui contribuent le plus à l'intensité carbone du portefeuille. Les équipes de recherche et de gestion utilisent cette analyse pour guider leurs décisions d'investissement.

b) Ensuite, le filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards ») inclut un filtre pour la protection de l'environnement. Les entreprises qui ne respectent pas les normes mondiales pour cause d'atteintes graves à la protection de l'environnement par la pollution (émissions), leur utilisation de l'eau, les déchets et la biodiversité sont ainsi exclues du portefeuille dès l'amont.

c) Le filtre d'exclusion relatif aux entreprises impliquées dans des controverses graves (définition et seuils conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar, disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.pdf) a été appliqué. L'exclusion des entreprises impliquées dans la production de charbon thermique, par exemple, permet de mieux garantir la prise en considération d'indicateurs tels que la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre.

d) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les entreprises peuvent être impliquées comprennent également les controverses liées aux questions environnementales telles que l'impact environnemental des opérations de l'entreprise (émissions, déchets, utilisation énergétique, biodiversité et consommation d'eau), l'impact environnemental sur la chaîne d'approvisionnement et l'impact des produits et services (impact carbone et environnemental).

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension environnementale.

2) Deuxièmement, les PIN sociales ont été systématiquement analysées suivant les étapes du processus de recherche et d'investissement :

a) Par l'application du filtre de conformité aux normes mondiales (« Global Standards »), qui repose sur les droits de l'homme, les droits du travail et la prévention de la corruption. Les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte Mondial et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ont ainsi été exclues de facto de l'univers d'investissement.

b) Le filtre d'exclusion pour les entreprises impliquées dans des activités controversées (conformément à la politique d'investissement ESG d'Arvestar (Controversial Activities Policy), disponible sous le lien https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.pdf) a été appliqué. Les entreprises actives dans le domaine des armes controversées ont ainsi été directement exclues de l'univers d'investissement.

c) en outre, le filtre et l'analyse sur base des principales controverses ESG dans lesquelles les sociétés peuvent être impliquées ont compris également les controverses liées aux questions sociales, à savoir la société et la communauté, les clients et le personnel, et les controverses liées aux questions de gouvernance telles que l'éthique des affaires, y compris la corruption et les pots-de-vin.

d) La question de la diversité de genres au sein du conseil d'administration est prise en considération principalement dans le cadre de l'actionnariat actif, par l'exercice du droit de vote ou par un dialogue avec les entreprises dont le conseil d'administration ne présente pas une diversité de genres d'au moins 30 %.

e) La prise en considération des meilleures entreprises sur la base d'un filtre ESG couvrant la dimension sociale.

Pour les investissements en obligations d'État, le Fonds profite des analyses et recherches réalisées par DPAM et de son propre modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM.

1) La première PIN est liée aux questions environnementales et porte sur l'intensité de gaz à effet de serre des pays bénéficiaires d'investissements. Cet indicateur fait partie intégrante du modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM pour ses stratégies en matière d'obligations d'État. Il est donc pris en considération dans le score de durabilité, et ce score peut avoir un effet positif ou négatif selon son niveau et son évolution par comparaison aux autres pays émetteurs.

2) La deuxième PIN est liée aux questions sociales et porte sur les violations des normes sociales. Le modèle de durabilité des pays mis au point par DPAM observe différents indicateurs pour cette question,

comme le respect des libertés civiles et des droits politiques, le respect des droits de l'homme et l'importance de la violence dans le pays, le respect des conventions fondamentales en matière de droit du travail, la promotion de l'égalité des chances et de la répartition des richesses, etc. Les différents indicateurs sont pris en considération dans le score de durabilité du pays, et peuvent avoir éventuellement un effet positif ou négatif sur ce score en fonction du niveau et de l'évolution par comparaison avec les autres pays émetteurs.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING	Industrie manufacturière	2,78	Pays-Bas
SAP AG	Information et communication	2,46	Allemagne
SCHNEIDER ELECTRIC	Industrie manufacturière	2,09	France
LVMH	Industrie manufacturière	1,71	France
UNICREDIT SPA	Activités financières et d'assurance	1,50	Italie
ALLIANZ (NOM)	Activités financières et d'assurance	1,15	Allemagne
AIR LIQUIDE SA-PF-2027	Industrie manufacturière	1,15	France
L'OREAL SA	Industrie manufacturière	1,13	France
HERMES INTERNATIONAL	Industrie manufacturière	0,98	France
ESSILOR	Industrie manufacturière	0,98	France
DEUTSCHE TELEKOM (NOM)	Information et communication	0,86	Allemagne
4.15% OESTERREICH 06/37 15.03.2037	Administration publique	0,85	Autriche
IBERDROLA SA	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	0,79	Spain
2.75% FINLAND APR38 15.04.2038	Administration publique	0,79	Finlande
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Activités financières et d'assurance	0,76	Spain



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

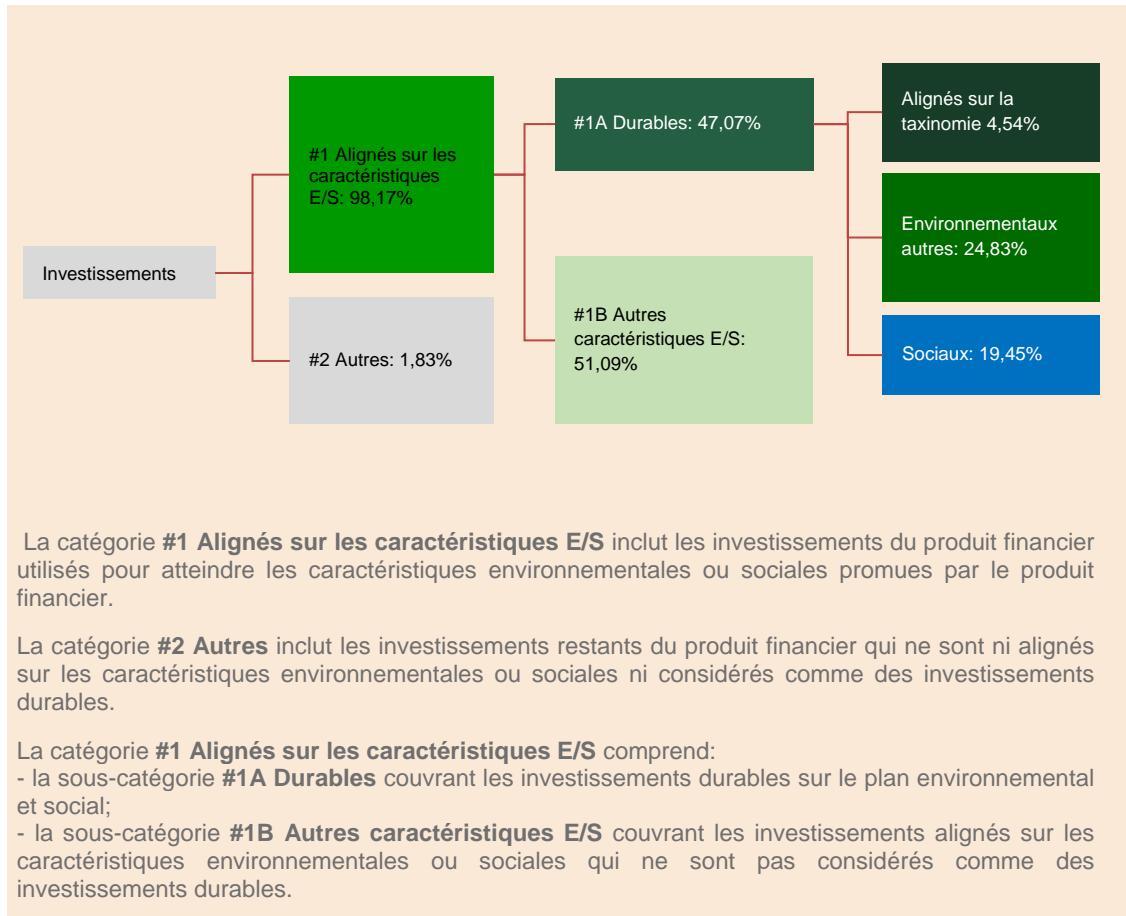
L'Allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'Allocation des actifs?

Pendant la période de référence, par l'application de la stratégie d'investissement, le Fonds a investi 98,17% de son actif dans des titres satisfaisant aux caractéristiques environnementales et sociales promues (désignés dans le tableau par « #1 Alignés sur les caractéristiques E/S »).

Au cours de la Période de référence, le Fonds a investi 47,07% de son actif dans des investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux (désignés dans le tableau par « #1A Durables »).

En cas de non-respect de l'Allocation d'actifs indiquée dans le prospectus à n'importe quel moment au cours de la période de référence, cette déviation sera mentionnée dans la partie du rapport annuel qui y est consacrée.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	Sous-secteur	% d'actifs
Administration publique	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	16,87
Activités financières et d'assurance	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	11,84
Industrie manufacturière	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	6,35
Information et communication	Édition	5,82
Activités financières et d'assurance	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	4,56
Industrie manufacturière	Industrie chimique	4,39
Industrie manufacturière	Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	3,79
Industrie manufacturière	Industrie pharmaceutique	3,73
Industrie manufacturière	Fabrication d'équipements électriques	3,08
Industrie manufacturière	Autres industries manufacturières	2,83
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2,55
Activités financières et d'assurance	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2,50
Activités immobilières	Activités immobilières	2,39
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	2,15
Information et communication	Télécommunications	2,02

Industrie manufacturière	Industrie de l'habillement	1,95
Industrie manufacturière	Fabrication de boissons	1,55
Industrie manufacturière	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semi-remorques	1,54
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	1,27
Activités de services administratifs et de soutien	Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	1,11
Information et communication	Services d'information	1,09
Information et communication	Programmation, conseil et autres activités informatiques	1,03
Construction	Génie civil	0,98
Industrie manufacturière	Fabrication de textiles	0,98
Industrie manufacturière	Industrie du cuir et de la chaussure	0,94
Activités extra-territoriales	Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	0,90
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	0,90
Transports et entreposage	Entreposage et services auxiliaires des transports	0,82
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,72
Industrie manufacturière	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	0,69
Industrie manufacturière	Industries alimentaires	0,58
Information et communication	Distribution de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	0,56
Industrie manufacturière	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	0,54
Industrie manufacturière	Industrie du papier et du carton	0,52
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Publicité et études de marché	0,51
Industrie manufacturière	Cokéfaction et raffinage	0,51
Commerce; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	0,45
Transports et entreposage	Transports aériens	0,38
Transports et entreposage	Transports terrestres et transport par conduites	0,36
Industrie manufacturière	Fabrication d'objets divers en bois; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie	0,36
Industries extractives	Autres industries extractives	0,33
Activités de services administratifs et de soutien	Activités liées à l'emploi	0,31
Activités de services administratifs et de soutien	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	0,29
Arts, spectacles et activités récréatives	Activités sportives, récréatives et de loisirs	0,29
Industrie manufacturière	Métallurgie	0,25
Hébergement et restauration	Hébergement	0,25
Activités spécialisées, scientifiques et	Recherche-développement	0,22

techniques	scientifique	
Industrie manufacturière	Fabrication d'autres matériels de transport	0,06
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	0,05
Liquidités	Liquidités	1,83

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.
Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Les investissements durables alignés sur la Taxonomie de l'UE consistent en investissements dans des sociétés dont les activités économiques contribuent de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis par la Taxonomie de l'UE conformément aux critères d'éligibilité et de sélection technique (« Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE »).

La méthodologie de DPAM pour évaluer l'alignement sur la Taxonomie de l'UE des sociétés bénéficiaires des investissements repose sur des données fournies soit par les sociétés bénéficiaires des investissements, soit par des fournisseurs tiers. Ces derniers utilisent une approche mixte :

- Premièrement, une mise en correspondance directe entre les activités commerciales dans leur propre système de classification sectorielle avec les activités économiques couvertes par les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE ;
- Deuxièmement, toute activité commerciale qui n'a pas pu être mise en correspondance directement est examinée au moyen d'une évaluation ascendante de son alignement avec les Critères de sélection technique de la Taxonomie de l'UE.
- Toute activité économique restante après la première et la deuxième étape, est considérée comme n'étant pas alignée sur la Taxonomie de l'UE.

En principe, la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE est évaluée au moyen du chiffre d'affaires (sur la base des données relatives aux résultats fournis par les fournisseurs tiers).

Lorsque les informations sur la mesure dans laquelle les investissements sont des investissements dans des activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE ne peuvent pas être aisément obtenues à partir des informations publiées par les émetteurs investis, DPAM s'appuie sur des informations équivalentes obtenues par des fournisseurs tiers auprès des émetteurs investis.

Sur base de cette méthodologie, sur la Période de référence, le Fonds a été aligné à raison de 4,54% sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE.

La part des investissements pour chacun des objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE auxquels ils ont contribué est répartie comme suit :

- 3,38 % des investissements ont contribué à l'atténuation du changement climatique ;
- 0,54 % des investissements ont contribué à l'adaptation au changement climatique ;
- 0,01 % des investissements ont contribué à l'utilisation durable et à la protection des ressources aquatiques et marines ;
- 0,14 % des investissements ont contribué à la transition vers une économie circulaire ;
- 0 % des investissements ont contribué à la prévention et au contrôle de la pollution ;
- 0 % des investissements ont contribué à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette ventilation peut s'écarte du total de l'alignement sur un ou plusieurs des six objectifs environnementaux de la Taxonomie de l'UE indiqué ci-dessus en raison du manque de granularité des données au niveau de chacun des six objectifs et du cadre de référence commun entre plusieurs objectifs, qui peuvent entraîner un double comptage.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 de la Taxonomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs auditeurs ou d'un examen par un ou plusieurs tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE?**¹

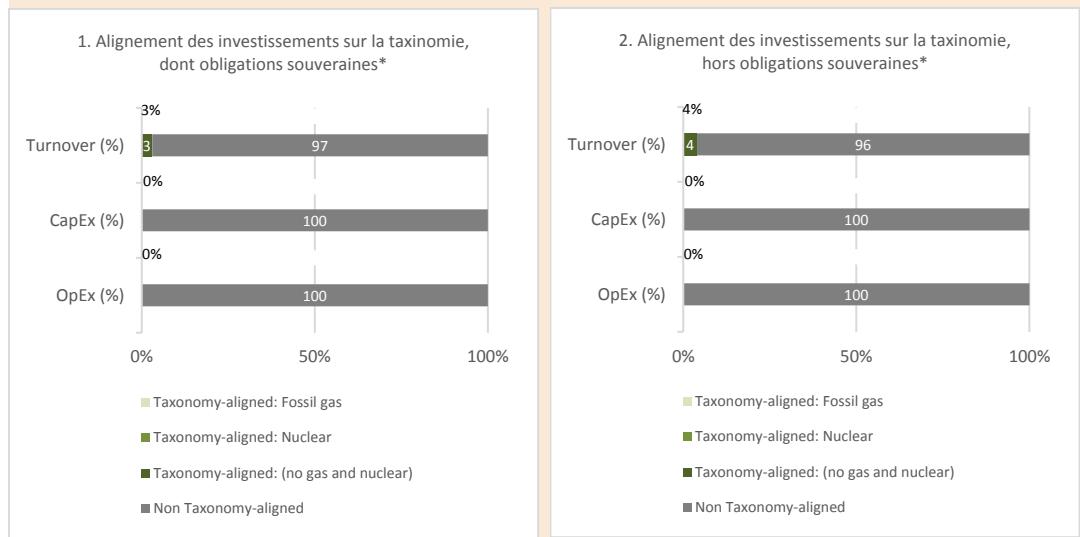
Oui

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 80% des investissements totaux.

*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Pas d'application

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Périodique de référence	2024	2023	2022
Alignés sur la taxinomie	4,54%	2,95%	4,38%

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Au cours de la Période de référence, le Fonds a investi 24,83 % de son portefeuille dans des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE, sur la base de l'approche décrite ci-après.

Un investissement durable est réputé poursuivre un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE dès lors que les activités de l'organisme émetteur entrant en ligne de compte atteignent un seuil d'alignement de 10 % sur la Taxonomie de l'UE. Lorsque les activités économiques éligibles de l'émetteur n'atteignent pas ce seuil de 10% ou lorsque les activités économiques de l'émetteur ne relèvent pas de la Taxonomie de l'UE, DPAM a adopté et défini un cadre spécifique pour identifier les objectifs environnementaux de ces investissements durables et évaluer leur contribution à ces objectifs.

Ce cadre se base sur des données des entreprises bénéficiaires des investissements et provenant de fournisseurs tiers et évalue la contribution négative et positive des entreprises bénéficiaires (potentielles) des investissements, en pourcentage de leur chiffre d'affaires aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies qui peuvent être attribués aux objectifs environnementaux.

De plus amples informations sur la méthodologie et les ressources en matière de données sont disponibles dans la Politique d'investissement ESG d'Arvestar (https://assets.ctfassets.net/tycukq9yn6md/6hos7Wucs1PyM83znswRFL/3db1593f16a0d67fc3abce510f74c230/ESG_Investment_policy_NL.pdf).



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Un instrument est considéré comme ayant un objectif social s'il s'agit d'un émetteur dont les produits et/ou services, par rapport à leur chiffre d'affaires, financent un développement durable (contribution nette positive) selon les objectifs de développement durable des Nations Unies ayant un objectif social.

Au cours de la Période de référence, le Fonds a investi jusqu'à 19,45 % (au moins 10 %) dans des instruments ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les filtres ESG contraignants effectués conformément à la stratégie d'investissement décrite ci-dessus sont appliqués à l'ensemble du Fonds, à l'exclusion :

- des liquidités
- des produits dérivés.

Le Fonds peut détenir des actifs de ce type à des fins d'investissement afin de réaliser les objectifs d'investissement et de diversifier le portefeuille, dans un but de gestion de la liquidité et de couverture des risques.

Au cours de la Période de référence, le Fonds a présenté une exposition aux liquidités de 1,83 % dans un but de gestion de la liquidité Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale pour cette allocation.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la Période de référence, le Fonds a suivi les actions et phases d'investissement décrites dans sa méthodologie, à savoir :

Un filtrage normatif a été réalisé chaque trimestre sur la base du respect des normes mondiales (« Global Standards »).

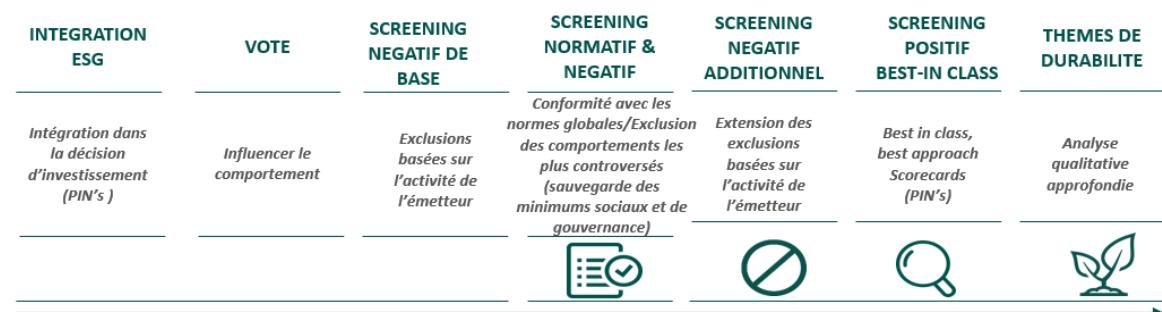
Les entreprises répondant aux seuils définis dans les activités exclues en vertu de la politique d'investissement responsable d'Arvestar ont ensuite été exclues.

L'exposition des entreprises de l'univers d'investissement à des controverses a été analysée chaque trimestre afin d'exclure les controverses les plus graves portants sur des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enfin, l'univers ainsi créé a fait l'objet chaque trimestre d'une division « best in class » afin de retenir uniquement les entreprises présentant les meilleurs profils ESG sur une liste de titres éligibles à l'investissement.

Sur la base de cet univers d'investissement défini, les équipes d'analyse et de gestion ont appliqué leur expertise afin de sélectionner les titres en portefeuille sur la base d'une analyse fondamentale approfondie, y compris une analyse des différents critères environnementaux, sociaux et de gouvernance pertinents selon le secteur d'activité. En outre, cette analyse qualitative tient également compte de la durabilité et de la contribution totale de l'émetteur aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les phases du processus d'investissement sont présentées sous une forme schématique ci-après :



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Pas d'application

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Pas d'application

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Pas d'application